



Commune de Prez

Concours pour le nouveau centre scolaire, sportif et culturel

Concours d'architecture à un degré en procédure ouverte, conforme au
règlement SIA 142

Rapport du jury



Fribourg, le 25 septembre 2024

Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Clauses relatives au déroulement du concours	4
2.1	Maître de l'ouvrage, adresse et secrétariat du concours	4
2.2	Genre de concours et type de procédure	4
2.3	Prescriptions officielles déterminantes	5
2.4	Conditions de participation	5
2.5	Somme globale des prix	6
2.6	Déclaration d'intention du maître de l'ouvrage	6
2.7	Procédure à suivre en cas de litige.	6
2.8	Membres du jury, suppléants et spécialistes conseils	7
2.9	Calendrier du déroulement du concours	7
3.	Prescriptions du cahier des charges	8
3.1	Résumé de l'objet du concours et indication des spécialités à traiter.	8
3.2	Description des tâches	8
3.3	Conditions devant être impérativement respectées	10
3.4	Périmètres	10
3.5	Programme des locaux	12
3.6	Exclusion des variantes	12
3.7	Conditions dont le respect est souhaitable	12
4.	Jugement	13
4.1	Contrôle de conformité et examen préalable.	13
4.2	Critères d'appréciation	14
4.3	Délibérations du jury	14
5.	Approbation du Jury	15
6.	Levée de l'anonymat	16
7.	Projets classés	18
1 ^{er} rang, 1 ^{er} prix		18
2 ^{ème} rang, 1 ^{ère} mention		22
3 ^{ème} rang, 2 ^{ème} prix.		26
4 ^{ème} rang, 3 ^{ème} prix.		30
5 ^{ème} rang, 2 ^{ème} mention.		34
8.	Autres projets	38

Photographie des maquettes :
Luca Da Campo

Impression du rapport format papier :
LE CRIC, Print + Edition

Rédaction, modération du jury et mise en page :
riforma architecture sa

1. Introduction

La Commune de Prez est issue de la fusion des communes de Noréaz, Prez-vers-Noréaz et Corserey. Le programme scolaire est réparti actuellement sur différents lieux. Selon les projections démographiques, des locaux scolaires supplémentaires devront être mis à disposition à moyen voire à court terme.

Dès lors la Commune a engagé différentes études qui ont permis de consolider les conditions cadres permettant de planifier et de réaliser ce nouveau programme scolaire et sportif.

Une expertise a d'abord confirmé les besoins en équipement scolaire en fonction des projections démographiques pour la Commune.

Une étude d'implantation basée sur une approche territoriale et de mobilité des élèves a identifié le site de Prez-vers-Noréaz pour un regroupement de tous les niveaux scolaires en limitant les distances et le temps de déplacement des élèves.

Finalement une étude de faisabilité a confirmé l'aptitude de la zone d'intérêt général à accueillir le programme scolaire qui a également fait l'objet d'une consultation auprès de la Commission cantonale des constructions scolaires.

Un diagnostic des bâtiments existants a abouti à la conclusion que le maintien de l'école existante ainsi que de sa salle de sport s'avère avantageux. Ces bâtiments seront transformés ou rénovés dans le cadre du mandat faisant l'objet du présent concours. Ils sont inclus dans le périmètre du concours. Quant au second bâtiment existant sur le site, son maintien est laissé à libre appréciation des concurrents

Une des salles de sport répondra aux besoins de l'enseignement scolaire, mais également à celui des sociétés locales (culturelles et sportives).

Le projet devra également proposer des solutions pour améliorer l'accessibilité du site scolaire.

2. Clauses relatives au déroulement du concours

2.1 Maître de l'ouvrage, adresse et secrétariat du concours

MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET ADRESSE DU SECRÉTARIAT DU CONCOURS

Commune de Prez
Route de Fribourg 19
1746 Prez-vers-Noréaz

concours@prez.ch

ORGANISATEUR DU CONCOURS

riforma architecture sa
Avenue Beauregard 3b
1700 Fribourg

Chargé de projet :
Benoît Clément, Architecte HES SIA

2.2 Genre de concours et type de procédure

Le présent concours est publié sur la plateforme SIMAP.

Il s'agit d'un concours d'architecture à un degré en procédure ouverte. La procédure est anonyme.

Le règlement SIA 142 revêt un caractère obligatoire.

La langue officielle du concours est le français. Il en sera de même pour la suite du mandat. Les documents demandés doivent être rendus en français.

2.3 Prescriptions officielles déterminantes

- Accords internationaux GATT OMC
 - Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce du 30 mars 2012 et annexes concernant la Suisse
- Lois nationales
 - Notamment la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT)
 - Loi fédérale sur le marché intérieur (LMI) du 6 octobre 2005
 - Ordonnance sur le marché intérieur (OMP) du 11 décembre 1995
 - Accord intercantonal sur les marchés publics (AIMP 2019)
- Lois cantonales
 - En particulier la Loi sur les marchés publics (LCMP) du 02.02.2022
 - Règlement sur les marchés publics (RCMP) du 12.12.2022
 - Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC)
 - Règlement d'exécution de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (ReLATeC)
 - Plan directeur régional de la Sarine
- Règlements Communaux
 - Plan d'aménagement local PAL
 - PAL Secteur Prez-vers-Noréaz
 - Règlement communal d'urbanisme RCU
- Prescriptions de protection incendie AEA
 - Disponible sur www.bsvonline.ch
- Prescriptions techniques de la société suisse des ingénieurs et architectes SIA
 - On attire particulièrement l'attention sur la norme SIA 500 Constructions sans obstacles, applicable aussi aux bâtiments existants
- Règlement SIA 142
 - Ainsi que les différentes lignes directrices éditées par la Commission SIA 142/143

2.4 Conditions de participation

Le concours est ouvert aux architectes établis en Suisse ou dans un état signataire de l'accord OMC sur les marchés publics. L'une des deux conditions suivantes doit être remplies au moment de l'inscription :

- Soit être architecte diplômé·e·s EPF, HES, Academia di architettura de Mendrisio ou équivalent.
- Soit être inscrit·e·s au registre suisse des architectes REG A ou B.

Pour les architectes ayant fait leurs études à l'étranger, une reconnaissance d'équivalence du diplôme par le REG est exigée. Les démarches pour la reconnaissance de leurs diplômes sont à la charge des participant·e·s. Plus d'information sur www.reg.ch.

La collaboration d'un participant ou d'une participante à titre facultatif avec des spécialiste non-requis dans le présent programme du concours est possible. Si le jury estime que la contribution d'un planificateur spécialisé est de haute qualité ou essentielle pour la recherche de la solution, il le reconnaîtra en conséquence dans le rapport. Si c'est le cas pour le projet recommandé pour la poursuite des études et de l'exécution, le Maître de l'ouvrage se réserve le droit d'adjuger un mandat de gré à gré aux spécialistes, ayant fourni une contribution de qualité exceptionnelle, saluée dans le rapport. Cependant, le Maître de l'ouvrage ne sera pas obligé de se lier contractuellement avec ceux-ci.

Les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent présenter qu'un seul projet. Dans le cas d'architectes associés permanents, c'est-à-dire installés depuis au moins un an à la date de l'inscription au présent concours, il suffit que l'un des associés remplisse les conditions de participation. Dans le cas d'un groupement temporaire d'architectes, c'est-à-dire installé depuis moins d'un an à la date de l'inscription au présent concours, tous les membres du groupement doivent remplir les conditions de participation.

Les participants au concours et leurs collaborateurs ne doivent se trouver en aucune manière dans l'une des situations de conflits d'intérêts définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142 (2009). Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification. Plus d'informations à ce sujet dans la ligne directrice SIA 142i - 202f Conflits d'intérêts et motifs de renonciation 2013.

2.5 Somme globale des prix

La somme globale des prix est de CHF 137'500.-. Le jury a pour objectif d'attribuer entre 5 et 8 prix ou mentions.

2.6 Déclaration d'intention du maître de l'ouvrage

Le maître de l'ouvrage à l'intention de mandater l'auteur du projet lauréat pour l'étude et la réalisation de l'ouvrage, y compris la transformation et rénovation du bâtiment existant.

Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit, d'entente avec l'auteur du projet lauréat, d'attribuer à un autre architecte une partie du mandat correspondant aux phases partielles suivantes : l'élaboration du devis, des appels d'offres et adjudications et des contrats d'entreprises (13%), la direction des travaux et le contrôle des coûts (23%) ainsi que la mise en service, la direction des travaux de garantie et le décompte final (3.5%). Par exemple au cas où l'auteur du projet lauréat manquerait d'expérience ou si son bureau est situé à une distance trop éloignée de la commune.

2.7 Procédure à suivre en cas de litige

Par leur participation au concours, les concurrents acceptent le présent règlement et programme, les réponses aux questions ainsi que les décisions du jury sur les points relevant de la libre appréciation.

Conformément au règlement SIA 142, le droit d'auteur sur les projets reste propriété des participants. Les documents relatifs aux propositions primées et mentionnées deviennent propriété du maître d'ouvrage.

Pendant toute la durée du concours, les participants s'engagent à respecter l'anonymat le plus strict. En cas de litige de droit civil, le for juridique est à Fribourg.

Les recours qui concernent des décisions qui relèvent de l'appréciation des projets par le jury sont exclus.

2.8 Membres du jury, suppléants et spécialistes conseils

Fonction au sein du jury	Indépendant ou représentant du MO	Présidence, membre, suppléant-e ou rôle consultatif	Prénom Nom	Titres et fonctions
Membres non-professionnel-le-s	Représente le MO	Président	David Bonny	Syndic de la commune de Prez, pour l'administration générale
	Représente le MO		Monique Clément	Directrice de l'établissement scolaire Cap Nord
	Représente le MO	Suppléante	Séverine Egger	Conseillère communale, pour les écoles
Membres professionnel-le-s	Indépendant-e du MO		Mehmet R. Hikmel	Architecte HES SIA, RBCH architectes, Bulle
	Indépendant-e du MO		Mona Trautmann	Architecte EPFL FAS SIA, Sion
	Indépendant-e du MO		Stéphane Emery	Architecte HES FAS SIA, Aeby Aumann Emery Architectes, Fribourg
	Indépendant-e du MO	Suppléante	Léonie Ruchet	Architecte HES, Les ateliers du passage, Fribourg
Expert-e-s	Représente les utilisateur-ice-s	Rôle consultatif	Jean-Claude Chanez	Enseignant de l'établissement scolaire Cap Nord
	Représente le MO	Rôle consultatif	Lionel Schouwey	Conseiller général, Président de la Commission des infrastructures et des transports

Le jury se réserve le droit de faire intervenir d'autres expert-e-s au cas où cela est jugé opportun.

2.9 Calendrier du déroulement du concours

Publication sur SIMAP	26.04.2024
Visite facultative des bâtiments existants	08.05.2024
Délai pour poser des questions sur SIMAP	10.05.2024
Publication des réponses aux questions sur SIMAP	27.05.2024
Délai pour le rendu des projets	26.07.2024 (cachet postal)
Délai pour le rendu des maquettes	23.08.2024
Vernissage de l'exposition publique	25.09.2024

3. Prescriptions du cahier des charges

3.1 Résumé de l'objet du concours et indication des spécialités à traiter

La Commune de Prez est issue de la fusion des communes de Noréaz, Prez-vers-Noréaz et Corserey. Le programme scolaire est réparti actuellement sur différents lieux. Selon les projections démographiques, des locaux scolaires supplémentaires devront être mis à disposition à moyen voire à court terme.

Dès lors la Commune a engagé différentes études qui ont permis de consolider les conditions cadres permettant de planifier et de réaliser ce nouveau programme scolaire et sportif.

Une expertise a d'abord confirmé les besoins en équipement scolaire en fonction des projections démographiques pour la Commune.

Une étude d'implantation basée sur une approche territoriale et de mobilité des élèves a identifié le site de Prez-vers-Noréaz pour un regroupement de tous les niveaux scolaires en limitant les distances et le temps de déplacement des élèves.

Finalement une étude de faisabilité a confirmé l'aptitude de la zone d'intérêt général à accueillir le programme scolaire qui a également fait l'objet d'une consultation auprès de la Commission cantonale des constructions scolaires.

Un diagnostic des bâtiments existants a abouti à la conclusion que le maintien de l'école existante ainsi que de sa salle de sport s'avère avantageux. Ces bâtiments existants seront transformés ou rénovés dans le cadre du mandat faisant l'objet du présent concours. Ils sont inclus dans le périmètre du concours. Quant au second bâtiment existant sur le site, son maintien est laissé à libre appréciation des concurrents

Une des salles de sport répondra aux besoins de l'enseignement scolaire, mais également à celui des sociétés locales (culturelles et sportives).

Le projet devra également proposer des solutions pour améliorer l'accessibilité du site scolaire.

Les besoins en locaux, le périmètre pour l'implantation et les contraintes à prendre en considération ont été identifiés lors de la phase d'étude de faisabilité. Il s'agit donc d'une problématique clairement définie. C'est la raison pour laquelle la commune a fait le choix d'organiser un concours d'architecture à un degré en procédure ouverte. L'adjudicateur est à la recherche de la meilleure solution.

3.2 Description des tâches

OBJECTIF DU CONCOURS

La maîtrise d'ouvrage est à la recherche de la meilleure solution pour répondre à la question que l'on pourrait formuler ainsi :

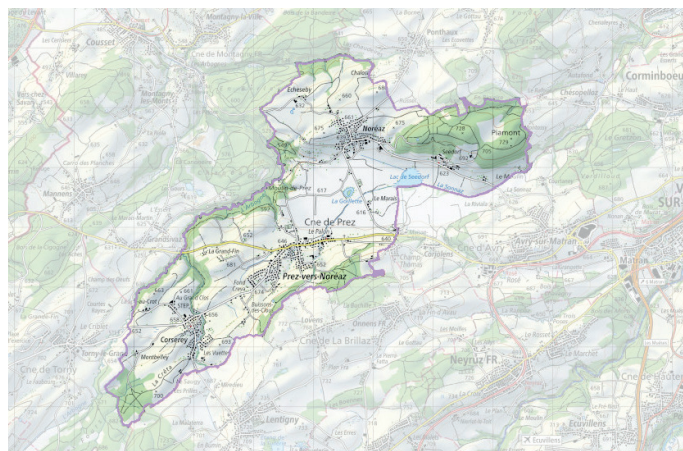
Comment densifier le centre scolaire, sportif et culturel existant pour qu'il réponde au regroupement des classes, qu'il participe à la mise en valeur du centre du village de Prez-vers-Noréaz tout en acquérant une identité propre à la hauteur de la Commune de Prez fusionnée ?

La somme budgétaire estimée sommairement pour l'ensemble du projet (CFC 1 à 9) se monte à CHF 17'000'000.- HT.

Le critère économique est prépondérant pour le MO.

COMMUNE DE PREZ

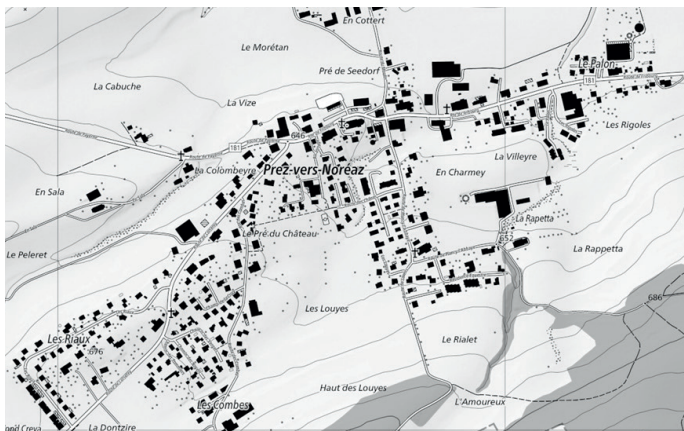
Situé dans le canton de Fribourg, entre Fribourg et Payerne, la Commune de Prez est issue de la fusion des villages de Noréaz, Prez-vers-Noréaz et Corserey. Elle est l'une des plus grandes communes du district de la Sarine et compte plus de 2'400 habitants.



Localisation de la commune de Prez (base carte 1:50'000 source © 2024 swisstopo.admin.ch)

LE SECTEUR PREZ-VERS-NORÉAZ

Le village de Prez-vers-Noréaz est le secteur situé au centre de la commune de Prez. Le centre historique du village s'est développé le long de la route cantonale. Aujourd'hui, cette route charrie quotidiennement quelques 13'000¹ véhicules.



Carte du village de Prez-vers-Noréaz (base carte 1:10'000 source © 2024 swisstopo.admin.ch)

LE SITE DE L'ÉCOLE

Le site de l'école existante est situé au centre du village. On accède à l'école depuis la route cantonale.

L'école est composée de deux bâtiments distincts. Seul le bâtiment qui contient l'école et la salle de sport doit être conservé.

Le maintien ou non du bâtiment numéro 22 nommé bâtiment des maîtres est laissé à la libre appréciation des participantes et des participants.

ACCÈS ET MOBILITÉ

Les parcelles qui bordent l'accès au site doivent être requalifiées dans le cadre du présent concours. Le réaménagement des parcelles 26, 27 et 70 doit permettre une accessibilité plus qualitative depuis la route cantonale. Ces parcelles sont parties intégrantes du périmètre de réflexion.

Quatre bus scolaires amènent les élèves depuis les autres secteurs de la commune. Le projet doit prévoir le dispositif adéquat pour assurer la dépose des élèves et le départ des bus, en boucle et sans marche arrière.

CHAUFFAGE

L'école est alimentée par le chauffage à distance. Cette source de chauffage sera également utilisée pour le nouveau centre scolaire, sportif et culturel.

ETAPES DE TRAVAUX

Les écoles existantes, situées dans les autres villages de la commune resteront en fonction jusqu'à la fin des travaux pour la réalisation du nouveau centre scolaire, sportif et culturel.

L'école existante sur le site du concours doit être maintenue en fonction durant la réalisation des travaux d'extension. La réalisation de classes provisoires sous forme de containers n'est pas souhaitée.

¹ Chiffre issu du [plan de charge 2020](#), publié par le service de la mobilité de l'Etat de Fribourg en février 2022

3.3 Conditions devant être impérativement respectées



Extrait du plan d'affectation des zones du PAL de la Commune de Prez

CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES

- Le périmètre du concours est situé sur les parcelles numéro 25, 26, 27, 53, 63 et 70.
- Le périmètre voué à ces installations sportives et scolaires, soit le Sud de la parcelle 25 et les parcelles 53 et 63, est affecté en zone d'intérêt général 2.
- La commune est propriétaire des parcelles numéro 26, 27, 70, 53 et 63.
- La parcelle 25 appartient à un tiers privé.

Le règlement communal d'urbanisme RCU de la commune décrit la zone d'intérêt général 2 à l'Article 25.

«25 Zone d'intérêt général (ZIG 1,2,3,4)

- Réservée aux bâtiments et installations destinés à la réalisation de tâches d'intérêt public

Les objectifs généraux d'occupation sont :

...
ZIG 2 : équipements socioculturels, culturels et sportifs, écoles,
...

- Ordre des constructions : non contigu
- Indice brut d'utilisation du sol (IBUS) : 1.00
- Indice d'occupation du sol (IOS) : 0.5
- Distance à la limite (DL) : $h/2$, min. 4.00m
- Hauteur totale (h) : 12.50m
- Degré de sensibilité au bruit (DS) : DS III»

3.4 Périmètres

PÉRIMÈTRE DE RÉFLEXION

Parcelles ou partie de parcelles pouvant être utilisées pour les aménagements extérieurs, les accès et le stationnement de véhicules. La surface de ce périmètre est de 9'722 m².

PÉRIMÈTRE DE CONSTRUCTION

Parcelles ou partie de parcelles constructibles (parcelles numéro 53 et 63).

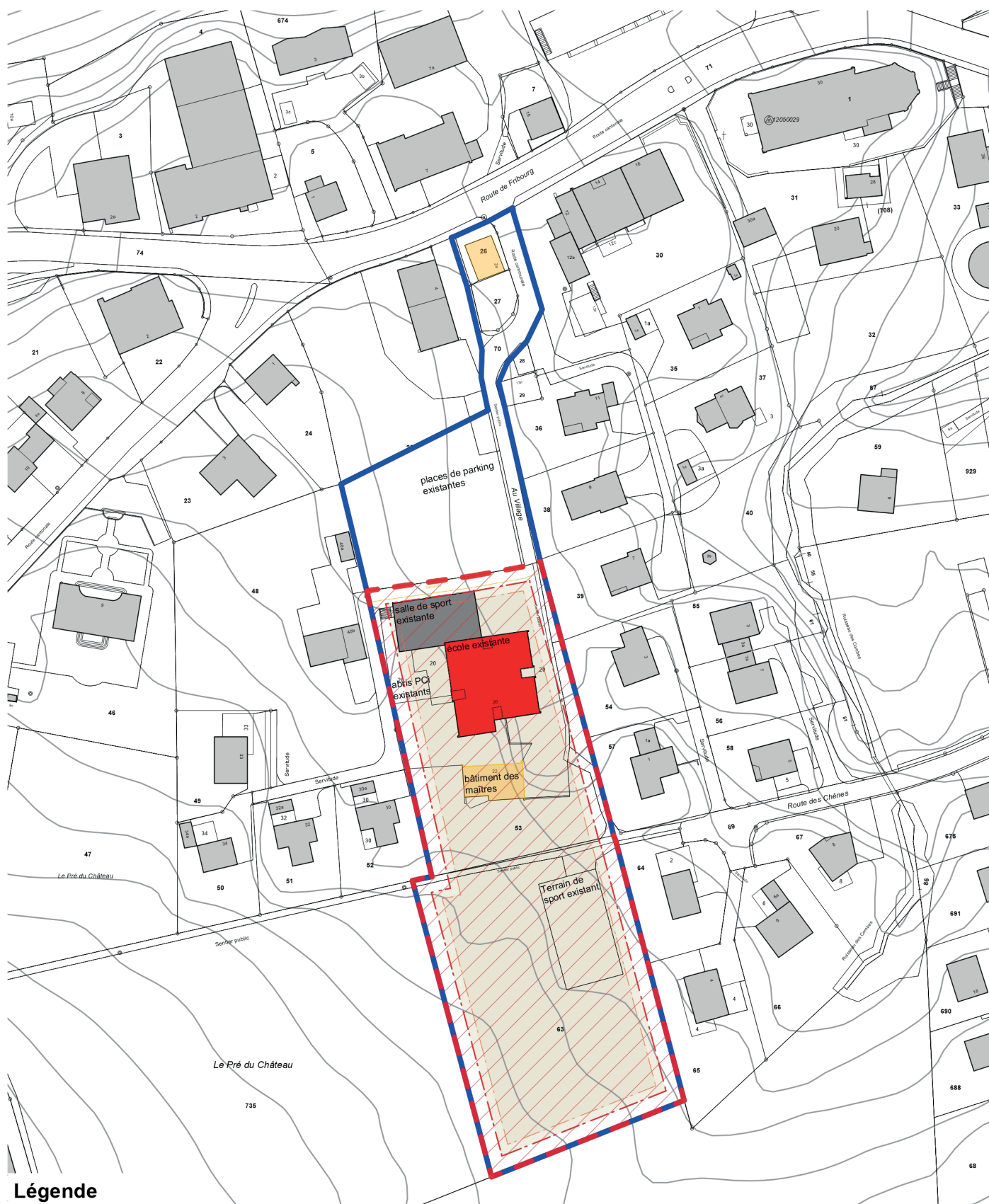
La surface de ce périmètre est de 7'468 m².

SERVITUDES D'ACCÈS

La servitude de passage de 3.00 mètres de largeur en bordure nord, sur la parcelle numéro 53 doit être maintenue.

PÉRIMÈTRE D'IMPLANTATION

Il s'agit du périmètre de construction déduction faite de toutes les zones où des contraintes réglementaires ou des servitudes rendent l'implantation de bâtiments impossible.



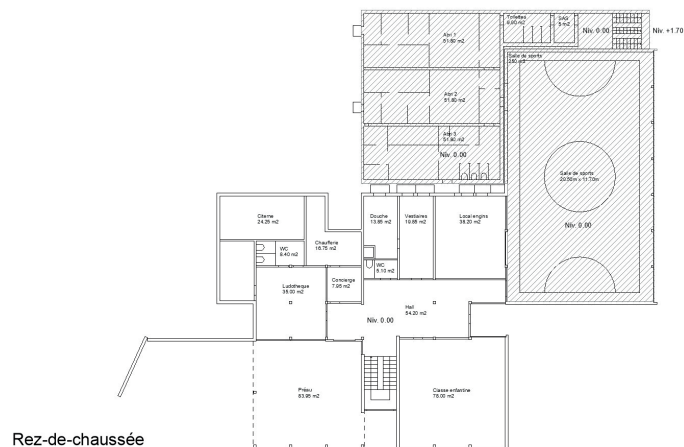
Légende

- | | | | |
|--|--|--|--|
| | Périmètre de réflexion 9'722 m ² | | Bâtiments existants à maintenir dans leur forme et fonction |
| | Périmètre de construction 7468 m ² | | Bâtiments existants à transformer et réaffecter |
| | Distance aux limites 4.00 m | | Bâtiments existants dont le maintien est laissé à libre appréciation des participant·e·s |
| | Distance aux limites pour hauteur totale maximale, soit 12.50 m / 2 = 6.25 m | | Périmètre d'implantation |



BÂTIMENTS EXISTANTS SUR LE SITE

- Ecole existante
 - Salle de sport et abris de protection civils à maintenir dans leur forme et fonction, leur assainissement est prévu.



Légende

▨ Périmètre dans lequel les locaux sont souhaités maintenus dans leur forme et fonction

- Ecole existante à maintenir, mais peut être transformée librement.
- L'accessibilité au sens de la norme SIA 500 doit être garantie. L'installation d'un ascenseur est indispensable.
- Bâtiment numéro 22 « Bâtiment des maîtres »
 - Démolition possible
- Garage 2a (sur la parcelle numéro 26)
 - Démolition possible

3.5 Programme des locaux

Les salles de classes sont toutes incluses dans la liste (y compris celles qui sont existantes). Les participants au concours seront libres d'aménager les locaux là où cela leur semblera le plus judicieux.

L'abri de protection civile existant ainsi que la salle de sport existante sont mentionnés sur la liste à titre indicatif, car ils ne subiront pas de modification quant à la disposition des locaux.

- Locaux scolaires
 - 12 salles de classes
 - 4 salles de classes enfantines
 - Salles d'appuis et salles d'activités créatrices
- Accueil extrascolaire et activités
 - 3 salles d'accueil extrascolaire
 - Logopédie, psychologie
- Salle de sport polyvalente
 - Salle de sport polyvalente accessible aux sociétés locales
- Total SU SIA 416 ~ 4'400 m2 y compris locaux existants

3.6 Exclusion des variantes

Les variantes ne sont pas autorisées. La proposition d'une variante entraîne l'exclusion du projet rendu par la participante ou le participant.

3.7 Conditions dont le respect est souhaitable

PLACES DE PARKING

Le maître de l'ouvrage ne souhaite pas réaliser de places de parking en ouvrage. C'est la raison pour laquelle le maintien des 25 places de parking existantes sur la parcelle numéro 25 est privilégiée.

TERRAIN DE SPORT EXTÉRIEUR

Le terrain de sport extérieur peut être déplacé.

On veillera à ce que le terrain de sport soit planifié de sorte qu'il évite les nuisances sonores pour les habitations à proximité. Il doit être positionné le plus loin possible des habitations.

CHEMINEMENTS PIÉTONNIERS

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, le bureau d'étude de trafic Team+ a identifié les cheminements piétonniers dans le périmètre du concours. Le maintien des possibilités de parcourir le site à pied est souhaitable. Les chemins peuvent être déviés et modifiés selon les besoins du projet.

4. Jugement

4.1 Contrôle de conformité et examen préalable

RÉCEPTION ET OUVERTURE DES DOSSIERS

Le secrétariat du concours a reçu un total de 16 dossiers.

L'organisateur du concours a pris possession des dossiers. Les colis ont été contrôlés, numérotés de 1 à 16 de manière aléatoire, puis ouverts.

LISTE DES DOSSIERS ET DEVICES

01	Terrain commun
02	PréVue
03	Le Grand Bleu
04	LE GRAND CAP
05	ECHOS
06	Barbouille
07	Jeu des carrés
08	Mayflower
09	Les puits de la connaissance
10	À Prez l'école
11	Calvin & Hobbes
12	L'ESPLANADE DES PRÉS
13	COMPAS
14	Endosymbiose
15	ECHO DES CHAMPS
16	Route Polo Nord

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

- Tous les dossiers respectent l'anonymat.
- Tous les dossiers respectent la forme exigée pour le rendu.
- Tous les dossiers respectent les délais de rendu.

Le jury a admis tous les projets au jugement.

EXAMEN PRÉALABLE

L'organisateur a examiné la conformité des dossiers par rapport aux prescriptions du cahier des charges ainsi qu'à la réponse aux questions.

- Respect des Périmètres
 - Périmètre de réflexion
- Contraintes règlementaires
 - Ordre des constructions : non contigu
 - Indice brut d'utilisation du sol (IBUS) : 1.00
 - Indice d'occupation du sol (IOS) : 0.5
 - Distance à la limite (DL) : h/2, min. 4.00m
 - Hauteur totale (h) : 12.50m
 - ReLAtEC
- Bâtiments existants
 - Ecole existante, Salle de sport maintenue en fonction
 - Ecole existante maintenue
 - Accessibilité SIA 500
- Accès et mobilité
 - Manœuvres des bus scolaires sans marche arrière
- Programme des locaux
- Absence de variantes

Les projets suivants s'écartent des dispositions du règlement-programme du concours sur des points essentiels. Le jury les a par conséquent exclu de la répartition des prix :

03	Le Grand Bleu	ReLAtEC, Art. 83 Distances - augmentées
05	ECHOS	ReLAtEC, Art. 83 Distances - augmentées et Programme des locaux
06	Barbouille	ReLAtEC, Art. 83 Distances - augmentées
09	Les puits de la connaissance	ReLAtEC, Art. 83 Distances - augmentées
13	COMPAS	RCU, Art. 25, Distances à la limite et hauteur totale
14	Endosymbiose	RCU, Art. 25, Distances à la limite et hauteur totale
16	Route Polo Nord	ReLAtEC, Art. 83 Distances - augmentées

4.2 Critères d'appréciation

Sans ordre de priorité :

- Volumétrie et implantation
- Intégration harmonieuse dans le site
- Organisation et qualités spatiales intérieures
- Construction et matériaux, pertinence ;
 - du point de vue technique
 - du point de vue écologique, énergie grise et CO2 émis ou capté
 - de l'atmosphère qu'ils dégagent
- Economie des moyens mis en œuvre
- Valorisation de l'existant
- Qualité des accès et aménagements extérieurs

4.3 Délibérations du jury

Le jury s'est réuni les 28 et 29 août, ainsi que le 12 septembre 2024.

Le président du jury salue les membres du jury et ouvre la session.

Il est rappelé au jury les rôles et responsabilités de ses membres, ainsi que les critères de jugement.

L'organisateur distribue et présente le rapport de contrôle de conformité et d'examen préalable.

Le jury prend connaissance de manière approfondie de l'ensemble des projets.

Le jury a également procédé à une nouvelle visite commune du site.

Il est décidé de procéder par tours d'élimination.

PREMIER TOUR D'ÉLIMINATION

S'appuyant sur les critères d'appréciation et les discussions communes devant les projets, le jury a procédé à un premier tour d'élimination. Les projets suivants ont alors été écartés :

- 02 PréVue
- 04 LE GRAND CAP
- 05 ECHOS
- 07 Jeu des carrés
- 08 Mayflower
- 16 Route Polo Nord

DEUXIÈME TOUR D'ÉLIMINATION

Le jury procède à une nouvelle lecture des projets retenus. Suite à cette analyse commune et à la discussion de chaque projet, le jury sélectionne cinq projets qui feront l'objet d'expertises supplémentaires et décide donc d'éliminer les projets suivants :

- 09 Les puits de la connaissance
- 11 Calvin & Hobbes
- 12 L'ESPLANADE DES PRÉS
- 13 COMPAS
- 14 Endosymbiose

TOUR DE REPÊCHAGE

Le jury procède à un tour de repêchage complet et décide de maintenir ses choix. Aucun projet n'est repêché.

EXAMENS APPROFONDIS ET EXPERTISES EXTERNES

A la demande du jury, certains projets ont fait l'objet d'examens approfondis par rapport à des sujets spécifiques :

- Vérification détaillée du programme des locaux
- Sécurité incendie

Liste des projets retenus par le jury :

- 01 Terrain commun
- 03 Le Grand Bleu
- 06 Barbouille
- 10 À Prez l'école
- 15 ECHO DES CHAMPS

Le rapport contenant les résultats des expertises sur les projets sélectionnés est présenté au jury.

DÉLIBÉRATIONS ET CLASSEMENT DES PROJETS

Le jury approfondit l'analyse des projets retenus. Leurs qualités et leurs défauts sont discutés et les solutions proposées sont comparées.

A la suite de ces discussions, le jury procède au classement définitif :

- | | | | |
|----|-----------------|--------------------------|-----------------------------|
| 15 | ECHO DES CHAMPS | 1 ^{er}
rang | 1 ^{er}
prix |
| 03 | Le Grand Bleu | 2 ^{ème}
rang | 1 ^{ère}
mention |
| 01 | Terrain commun | 3 ^{ème}
rang | 2 ^{ème}
prix |
| 10 | À Prez l'école | 4 ^{ème}
rang | 3 ^{ème}
prix |
| 06 | Barbouille | 5 ^{ème}
rang | 2 ^{ème}
mention |

ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

15	ECHO DES CHAMPS	1 ^{er} rang	1 ^{er} prix	CHF 40'000.-
03	Le Grand Bleu	2 ^{ème} rang	1 ^{ère} mention	CHF 33'000.-
01	Terrain commun	3 ^{ème} rang	2 ^{ème} prix	CHF 27'000.-
10	À Prez l'école	4 ^{ème} rang	3 ^{ème} prix	CHF 21'000.-
06	Barbouille	5 ^{ème} rang	2 ^{ème} mention	CHF 16'500.-

RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie chaleureusement l'ensemble des participantes et des participants pour leurs précieuses contributions. Il félicite les auteur·ice·s des projets primés ou mentionnés et en particulier l'auteur du projet lauréat «ECHO DES CHAMPS» dont il recommande au maître de l'ouvrage la poursuite des études.

LEVÉE DE L'ANONYMAT

Après établissement du classement et attribution des prix et mentions, une boîte scellée est acheminée. Elle contient les enveloppes fermées avec les fiches d'identification des auteur·ice·s.

La levée de l'anonymat se fait en présence du jury.

La séance du jury est levée.

5. Approbation du Jury

Le présent rapport est approuvé par le jury.

David Bonny (président)



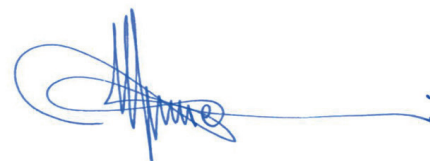
Monique Clément



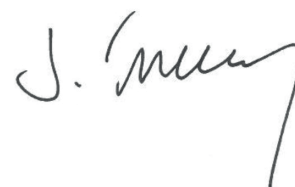
Séverine Egger



Mehmet R. Hikmel



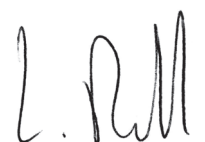
Stéphane Emery



Mona Trautmann



Léonie Ruchet



6. Levée de l'anonymat



3^{ème} rang, 2^{ème} prix
01 Terrain commun
ÉO architectes sa, Lausanne



éliminé 1^{er} tour
04 LE GRAND CAP
SCAPE Architecture, Paris, France



éliminé 1^{er} tour
07 Jeu des carrés
Elastico SPA, Chieri, Italie



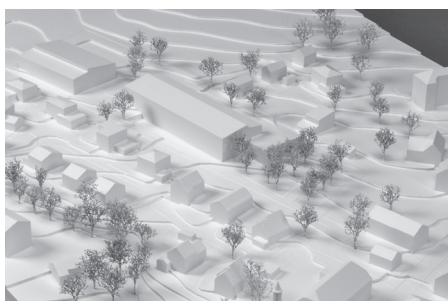
éliminé 1^{er} tour
02 PréVue
Y Architecture Sàrl, Estavayer-le-Lac



éliminé 1^{er} tour
05 ECHOS
Thomas Rotzler, Lausanne



éliminé 1^{er} tour
08 Mayflower
Calvin Wanzenried, Oberdiessbach



2^{ème} rang, 1^{ère} mention
03 Le Grand Bleu
Raumbureau GmbH, Zurich



5^{ème} rang, 2^{ème} mention
06 Barbouille
Aalaji Studio, Zurich



éliminé 2^{ème} tour
09 Les puits de la connaissance
ANG Architecture, Lausanne



4^{ème} rang, 3^{ème} prix p. 30
10 À Prez l'école
 KNOPF & SAUTEUR architectes sa,
 Ecuwillens



éliminé 2^{ème} tour p. 40
13 COMPAS
 TAMA 3D Sàrl, Lignerolle



éliminé 1^{er} tour p. 41
16 Route Polo Nord
 Edoardo Biondetti & Elena Catalano,
 Pietrasanta, Italie



éliminé 2^{ème} tour p. 40
11 Calvin & Hobbes
 Andrea Giser & Morris Enzmann
 Architectes, Zurich



éliminé 2^{ème} tour p. 41
14 Endosymbiose
 MAD-Architectes, Lausanne



éliminé 2^{ème} tour p. 40
12 L'ESPLANADE DES PRÉS
 Michaël Allimann Architecte Sàrl
 EPFL SIA, Chêne-Bourg



1^{er} rang, 1^{er} prix p. 18
15 ECHO DES CHAMPS
 Roberto Ferrara Architecte, Wabern

7. Projets classés

1^{er} rang, 1^{er} prix

15 ECHO DES CHAMPS

Le projet se compose de trois volumes bâtis distincts légèrement décalés entre eux, formant ainsi un jeu de pleins et vides. Cette implantation s'inspire des hameaux traditionnels composés de différents bâtiments disposés autour d'espaces extérieurs communs.

La composition des trois volumes induit des orientations et des accès différenciés entre chaque bâtiment, contribuant ainsi à une variété de qualités propres pour chaque espace extérieur et préaux.

Au milieu du nouvel ensemble bâti, l'espace extérieur principal sert à la fois de préau d'école et de place publique. Au sud de la parcelle, le volume de la salle polyvalente s'implante perpendiculairement au parcours nord-sud, marquant ainsi l'extrémité du nouveau complexe scolaire. La déclivité du terrain permet de répartir les entrées sur deux niveaux et d'orienter les accès différemment dans chaque bâtiment.

Les locaux principaux sont répartis entre les trois bâtiments de la façon suivante :

- au nord (côté centre du village), le volume existant de la salle de sport et de l'école est complété par un nouveau volume, formant un bâtiment contenant les classes 1H à 4H, la salle de rythmique et la bibliothèque
- au centre, un nouveau volume accueille les classes 5H à 8H, ainsi que les locaux administratifs. Les salles ACT/ACM se répartissent entre les deux bâtiments de classes.
- le bâtiment situé au sud contient la salle polyvalente (au rez inférieur et au sous-sol) et au rez supérieur, l'accueil extrascolaire et les salles de logopédie / psychologie.

La structure des nouveaux bâtiments est en béton (en partie recyclé) pour les parties enterrées. La structure des parties hors-terre est en bois, avec des planchers mixtes bois-béton. Les parois non porteuses sont prévues en briques de terre crue. Les façades sont revêtues d'un bardage vertical en épicea, ceci sur l'ensemble des bâtiments.

Le jury relève la grande qualité et la clarté et de l'implantation des trois volumes construits. L'échelle des bâtiments avec leurs toitures en pente sont en adéquation avec l'échelle du bâti avoisinant et évitent de grands fronts de façades. Les espaces extérieurs offrent une variété de qualités complémentaires qui sont en parfaite adéquation aussi bien avec l'usage scolaire qu'avec les activités publiques et villageoises, renforçant la vocation de pôle villageois du site. Les accès aux bâtiments sont clairs et offrent des dégagements différenciés sur les espaces extérieurs.

La perméabilité visuelle entre les bâtiments atténue l'effet longitudinal de la parcelle et permet des parcours multiples sur le site. Le tracé rectiligne de mobilité douce d'est en ouest est maintenu et s'intègre dans les nouveaux aménagements, renforçant ainsi l'attractivité des accès piétons au site depuis les différents quartiers du village. Le terrain de sport est orienté au sud-ouest de la parcelle, les bâtiments protégeant ainsi le voisinage direct des nuisances. Le traitement des façades similaire entre les trois bâtiments renforce l'identité publique du nouveau complexe scolaire comme lieu de vie et de rencontre prépondérant au sein du village.

La répartition du programme des locaux entre les bâtiments est pertinente en termes de degrés scolaires, de fonctions et d'accessibilité. La proximité des classes enfantines (1H-2H) avec la salle de rythmique, ainsi que la position de la bibliothèque orientée vers le centre du village sont appréciées. Les espaces intérieurs d'entrées et de circulations sont généreux mais adaptés au fonctionnement quotidien d'une école primaire et enfantine. L'organisation de l'étage de l'AES est convaincante et répond à la flexibilité d'usage et d'évolution souhaitée pour ces locaux.

L'accès à la salle polyvalente est bien dimensionné et permet des qualités spatiales intérieures avec une vue en balcon sur la salle depuis le dégagement d'entrée. La position de l'ascenseur pour la livraison des repas de l'AES est judicieuse.

Les concepts constructifs et techniques (low-tech) sont pertinents en termes de durabilité. Toutefois, la salle polyvalente enterrée implique une intervention conséquente dans le terrain, tout en relevant que la position de la salle permet d'offrir des espaces extérieurs de qualité pour l'école et le village. Une réflexion pour réduire l'impact des sous-sols dans le terrain doit être menée pour limiter les mouvements de terre. De plus, la lumière naturelle de la salle polyvalente n'est pas optimale et devrait être améliorée.

Le projet présente des surfaces généreuses dans les espaces communs et de circulation : ceci offre un potentiel d'extensions futures sans devoir agrandir les bâtiments.

Le concept de protection incendie pour la salle polyvalente doit être revu.

L'étapage du projet est favorable et ne nécessite pas de pavillons provisoires.

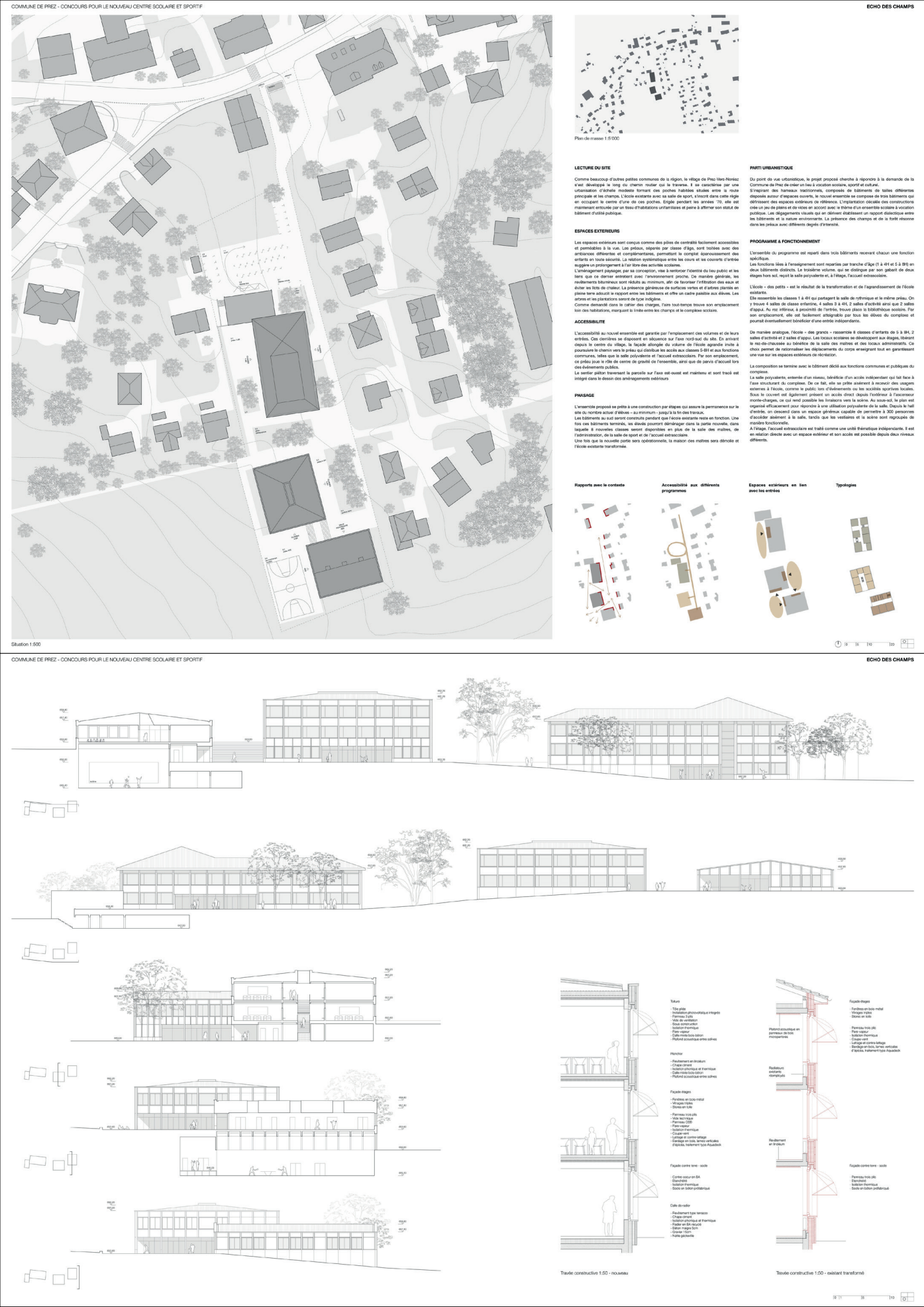
ARCHITECTE

Roberto Ferrara Archtecte
Sandrainstrasse 107, 3084 Wabern

COLLABORATEUR-ICE-S

Roberto Ferrara





COMMUNE DE PREZ - CONCOURS POUR LE NOUVEAU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF

ECHO DES CHAMPS



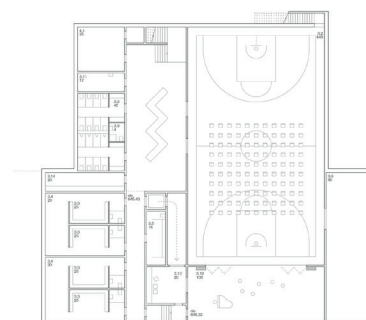
Classes 1-4H rez-sous-sol 1:200

Classes 5-8H rez-sous-sol 1:200

Sport/IES rez-sous-sol 1:200



Classes 1-4H rez-sous-sol 1:200



Sport/IES rez-sous-sol 1:200



COMMUNE DE PREZ - CONCOURS POUR LE NOUVEAU CENTRE SCOLAIRE ET SPORTIF

ECHO DES CHAMPS



Classes 1-4H rez-sous-sol 1:200

Classes 5-8H rez-sous-sol 1:200

Sport/IES rez-sous-sol 1:200

SCHEMAS DES TRANSFORMATIONS



Rez-sous-sol 1:500



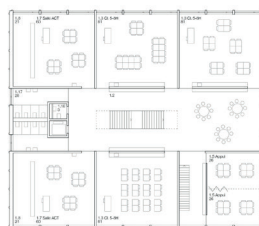
Niveau +1 1:500



Rez-sous-sol 1:500



Niveau +2 1:500



Classes 5-8H rez-sous-sol 1:200

STRUCTURE - EXTENSION

A l'exception des parties extérieures (ou parties de la salle polyvalente) et des locaux de stockage, les structures se composent d'un système modulaire de poteaux en bois qui supportent des dalles isolées bois-béton. La préférence est donnée aux dalles sous forme de modules à assembler sur place afin d'éviter de réduire considérablement la durée des travaux de gros œuvre.

Dans le but de réduire l'impact statique et, en conséquence, le volume d'excavation, la portée de la dalle de sport est reprise par des poutres en béton préfabriquées.

Dans le but de protéger considérablement la dalle de vue de l'école existante, en répondant au programme des classes supérieures, le bâtiment est transformé et agrandi.

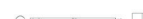
L'extension, toujours en poteaux bois et dalles isolées, se fait en prolongeant la trame (poutres à intervalles réguliers) la structure existante de type poteau-dalle. Des modules et dalles sont rajoutés afin de compléter le bâtiment avec le programme demandé. Pour cohérence, la dalle est parallèlement oblique et continue avec la dalle existante. Une nouvelle dalle en bois complète l'intervention en assurant un langage architectural unitaire ainsi que le niveau de protection thermique en ligne avec le standard contemporain.

DURABILITE

Le projet se veut durable - et écoresponsable - pour plusieurs aspects qui le caractérisent.

Les plans des bâtiments sont d'une grande simplicité et les sections sont réduites au minimum indispensable. Également réduites au minimum sont les parties structurales en béton armé, qui seront exécutées dans la mesure du possible en béton recyclé. Une large utilisation du bois permet de le faire local et prévu dans le programme demandé. Pour cohérence, la dalle est parallèlement oblique et continue avec la dalle existante. Une nouvelle dalle en bois complète l'intervention en assurant un langage architectural unitaire ainsi que le niveau de protection thermique en ligne avec le standard contemporain.

Le choix de faire appel uniquement à la ventilation naturelle, si possible, sera privilégié. Un effet cheminée capable de ventiler efficacement les classes sera possible grâce aux ouvertures situées en hauteur des façades et des courants de brises.



2^{ème} rang, 1^{ère} mention

03 Le Grand Bleu

Les auteurs travaillent sur la longueur du site en proposant deux volumes distincts, unifiés par des toitures à deux pans, et s'insérant avec finesse dans la topographie. Le premier volume, tout en longueur, intègre l'école existante et rassemble le programme scolaire et l'AES. Le second volume est situé en bout de parcours et comprend la salle polyvalente.

L'orientation des volumes répond à la géométrie du site et définit des espaces extérieurs distincts.

Ceux-ci peuvent être répartis en 4 espaces. Au nord, la place du Cap Nord offre un espace « sécurisé » pour l'accès au site et l'attente des bus scolaires. Au centre, la Place de l'Ecole regroupe des accès aux bâtiments et connecte les chemins venant de l'est et l'ouest. C'est également « l'esplanade » de la salle polyvalente qui peut aussi servir comme lieu de rassemblement pour le village. Le jury regrette que les accès ne soient pas plus affirmés et que le lien avec les chemins piétons ne soit pas direct. A l'est se situe l'accès au site qui est toutefois assez étroit et dont le traitement ne convainc pas le jury. A l'ouest, les différents préaux avec, en fin de parcours, le terrain de sport.

Le programme scolaire est réparti dans l'école existante et son agrandissement. Il se développe sur 3 niveaux, autour d'un long couloir, connecté à chaque étage par deux cages d'escalier. L'école existante est habilement conservée, avec uniquement des adaptations ponctuelles au niveau des étages. Les affectations sont bien réparties et délimitées. Au niveau inférieur se situe l'entrée principale de l'école ainsi que les classes act-acm et la bibliothèque. La séquence d'entrée, couvert – hall – couloir – escalier, manque de lumière et ne convainc pas le jury. Les salles primaires sont regroupées sur deux niveaux, dans et à proximité de l'école existante. L'accueil extra-scolaire est accessible depuis la Place de l'Ecole et depuis l'intérieur du bâtiment. Les classes enfantines sont situées à l'étage, en dessus de l'accueil. La question d'une rocade entre les classes enfantines et l'accueil se pose, ceci afin de clarifier les accès. Bien que tous les préaux soient regroupés, chaque affectation bénéficie de sa propre zone extérieure.

La salle polyvalente, de plain-pied, offre une répartition du programme judicieuse et efficace. Les espaces sont correctement proportionnés et les flux adaptés aux usages scolaires et extrascolaires. La scène peut s'ouvrir tant sur l'intérieur de la salle que sur l'extérieur. Le jury se questionne si un lien direct entre la salle polyvalente et la Place de l'Ecole n'aurait pas été plus judicieux.

Le traitement des toitures et de l'enveloppe unifie les bâtiments tout en englobant l'école existante. Au niveau des façades, un bardage en lame de bois peintes en bleu est proposé. Seule la différenciation au niveau des ouvertures permet de repérer l'école existante de la partie nouvelle. Les toitures sont à deux pans décalés et intègrent un éclairage en haut jour. Le jury relève la grande qualité de ce système en coupe.

Le projet intègre parfaitement les critères de durabilité, notamment en s'intégrant finement dans le terrain et par les principes constructifs proposés.

L'étapage des travaux est possible bien que délicat à réaliser au niveau des jonctions du bâtiment existant et futur, notamment pour la toiture.

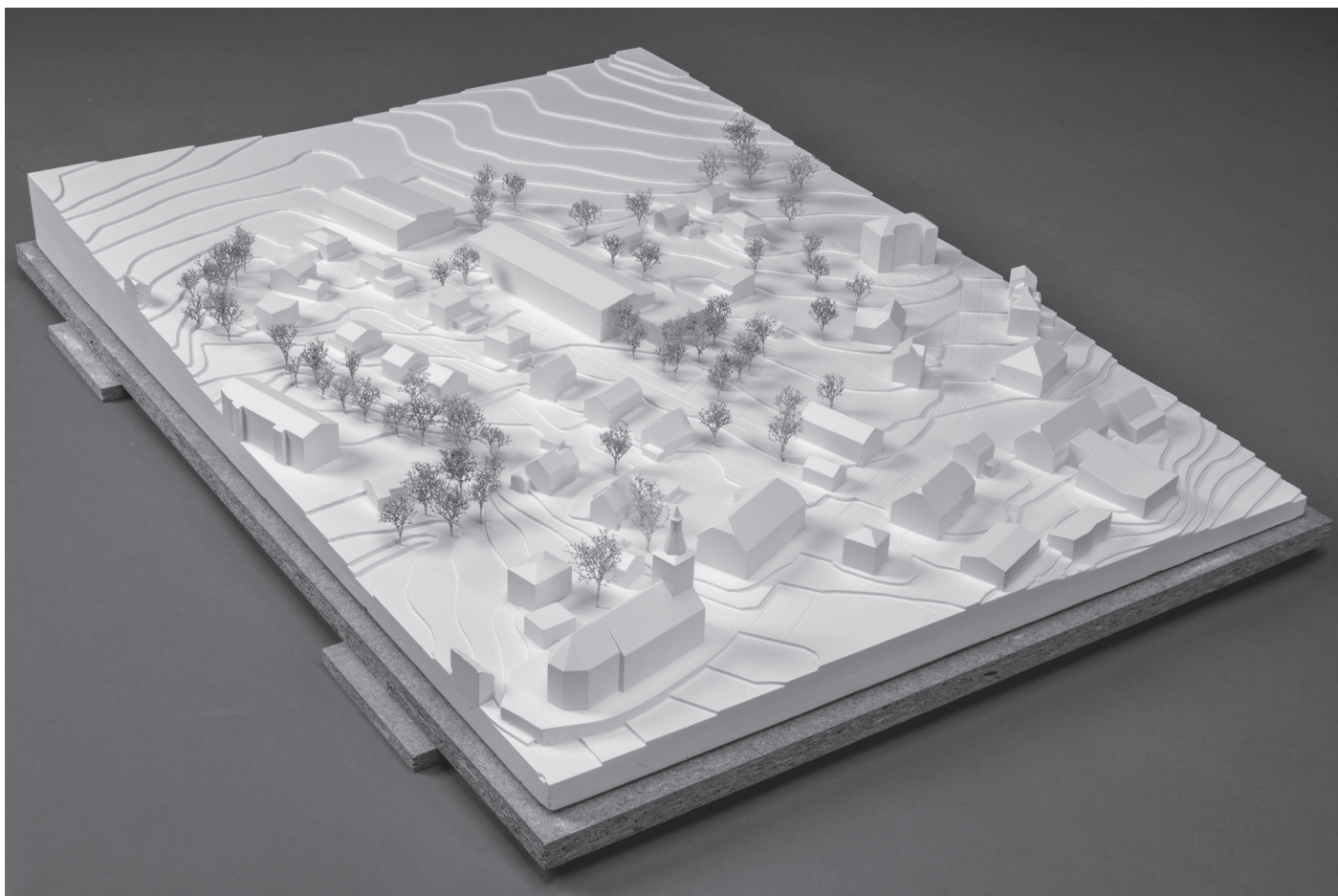
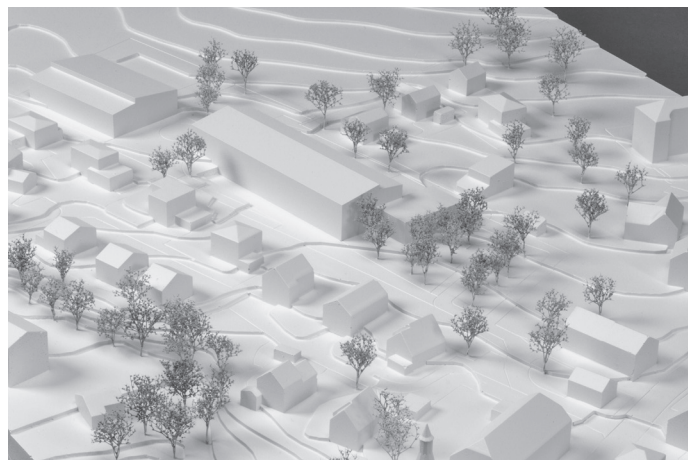
Le jury relève une grande cohérence générale du projet et la finesse des volumétries proposées. La clarification du traitement et du positionnement des entrées auraient permis de qualifier l'espace situé à l'est et de conférer une plus grande identité à la Place de l'Ecole. Les utilisateurs notent également que l'échelle du bâtiment paraît importante pour un cycle primaire. Par ailleurs, le bâtiment déroge au règlement de la sur-longueur par rapport à la limite côté est.

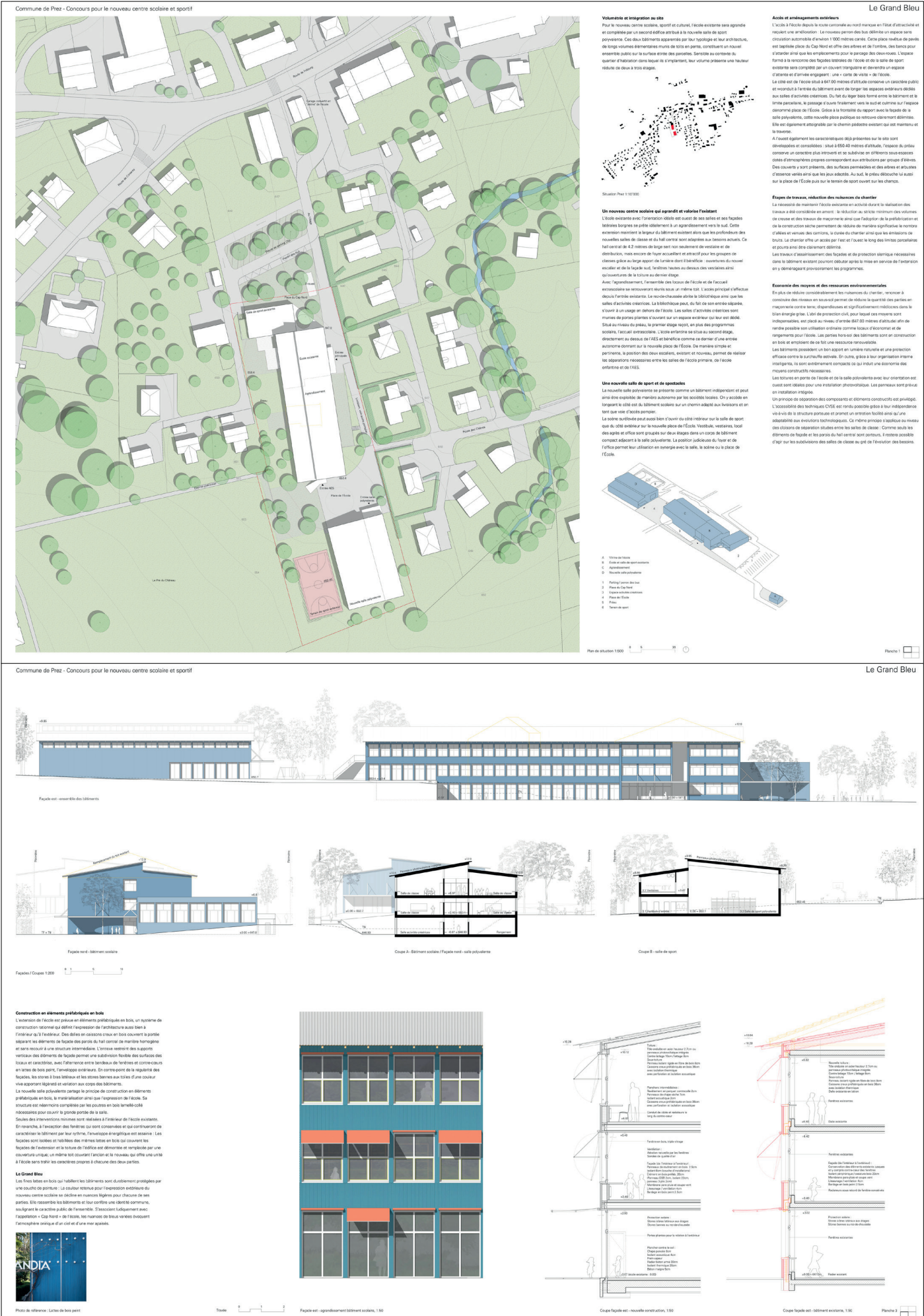
ARCHITECTE

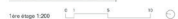
Raumbureau GmbH
Feldstrasse 133, 8004 Zurich

COLLABORATEUR·ICE·S

Lorenzo Bellarosa, Olivier Ilegems, Rolf Jenni, Tom Weiss







3^{ème} rang, 2^{ème} prix

01 Terrain commun

Avec la répartition du programme scolaire en quatre volumes distincts, le projet « Terrain Commun » réussit à s'intégrer parfaitement dans le contexte villageois proche, caractérisé par un tissu de villas, tout en affirmant par la volumétrie proposée sa présence en tant qu'institution publique. L'école existante est complétée par trois volumes de même échelle. Il en résulte un équilibre des volumes, chacun affirmant sa propre identité, et qui, grâce à leur positionnement précis mettent en place un jeu habile de pleins et de vides tissant des liens avec les environs et valorisant les qualités du site.

Le projet génère une séquence d'espaces extérieurs, rythmés en terrasses suivant la légère pente, et procure à l'espace d'accès à l'Est du périmètre une agréable dynamique jusqu'à l'espace de préau, point culminant du parcours. Aux intersections, des entrées sont aménagées. Au croisement du chemin existant d'Est en Ouest, une nouvelle place de récréation, qui fait également office de petite place villageoise, s'intègre judicieusement dans la composition. Cet espace polyvalent accueille à tour de rôle les élèves et la population, créant ainsi un lieu de rencontre convivial et fonctionnel. Le jury se questionne toutefois sur la pertinence de l'emplacement du terrain de sport qui entrave une bonne utilisation de la cour de récréation et génère par moments des nuisances pour le voisinage. A l'exception du préau de l'école enfantine et du jardin pédagogique, les aménagements extérieurs proposés sur la partie Ouest ne sont pas véritablement intégrés dans la réflexion globale, ce qui est encore renforcé par l'absence de lien physique direct entre les niveaux.

L'école existante, complétée par deux volumes compacts de deux niveaux sur rez-de-chaussée, abrite l'ensemble des locaux scolaires et extra-scolaires. Le volume rectangulaire, qui clôt la composition en amont, accueille la salle de sport, organisée dans un volume en forme de L, semi-enterré. Chaque bâtiment dispose de sa propre entrée, ce qui permet une organisation indépendante des différents secteurs, qui n'est toutefois pas encore totalement clarifiée à ce stade.

La disposition des différents locaux et secteurs est en soi pertinente. Dans le volume de l'école existante, passablement transformé au rez-de-chaussée, une nouvelle entrée est créée, favorisant un meilleur accès à la salle de rythmique et aux classes enfantines à l'étage. Situées dans la structure existante, les salles de classe enfantines n'ont pas la taille requise. La position de l'accès discret aux salles de logopédie et de psychologie est judicieuse. L'aménagement des salles extra-scolaires au rez-de-chaussée supérieur du deuxième volume est perspicace, d'autant plus qu'elles bénéficient d'un espace

extérieur dédié, accessible directement depuis les salles. L'emplacement de la salle des maîtres ainsi que des bureaux de la direction au rez-de-chaussée du troisième volume, s'ouvrant sur la cour du préau et directement liés à la salle de sport et des sociétés, est approprié. Le jury regrette cependant qu'aucun lien direct ne soit recherché avec la place d'accueil.

Dans les étages l'organisation proposée est simple et efficace, avec une orientation Est-Ouest des salles de classes et un dégagement central qui accueille l'escalier et le noyau des sanitaires. Les salles d'appui qui y sont adossées cherchent la lumière en façade et créent ainsi des corridors peu attractifs de part et d'autre.

La salle de sport, de plain-pied, s'ouvre sur la cour du préau et prolonge l'intérieur vers l'extérieur, suggérant ainsi une utilisation de la petite place villageoise pour des manifestations organisées par les sociétés locales. La coupe assure une très bonne lumière naturelle sur les deux grands côtés de la salle et crée des relations visuelles attractives vers le centre scolaire et le village au Nord, ainsi que vers la nature au Sud. L'organisation des locaux tire parti de la topographie, ainsi tous les locaux de service sont disposés sous terre. La proposition pour l'abri sous les locaux de service est difficilement compréhensible.

La structure de l'extension de l'école est principalement prévue en béton, et les façades, y compris celles de l'école existante et rénovée, sont crépies sur une isolation périphérique. Une même expression de façade, caractérisée par de longues bandes de fenêtres horizontales, unifie les volumes des salles de classe et assure un bon éclairage naturel à l'intérieur. La construction de la salle de sport, semi-enterrée, est prévue en bois, nécessitant une structure en béton au raccord avec le terrain, laquelle abrite les services. La recherche en termes de durabilité n'a pas été approfondie.

Dans l'optique de maintenir l'école existante en tant que bâtiment autonome, une réalisation par étapes est simple et ne requiert pas de structures provisoires.

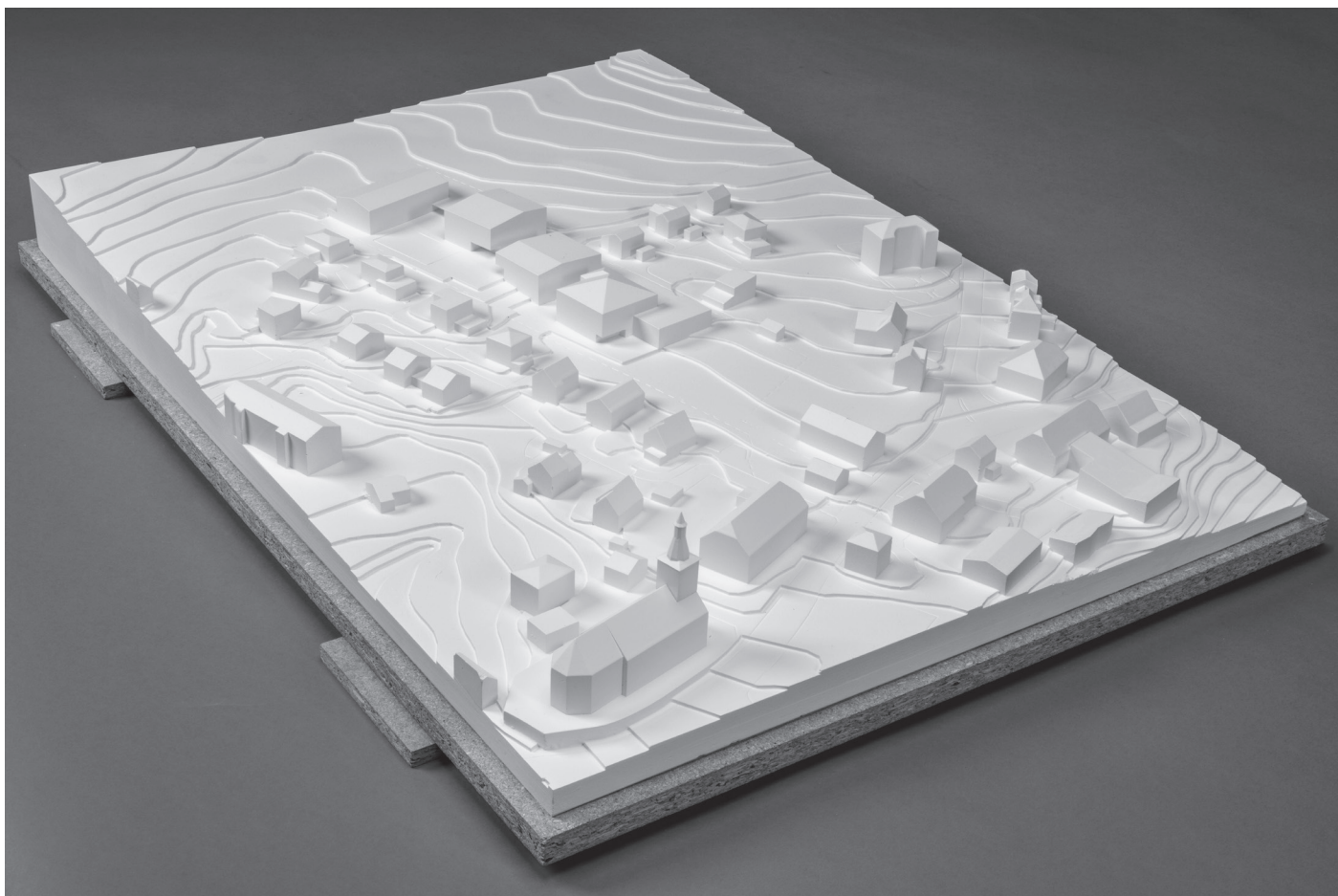
Le projet séduit par la disposition et l'échelle des volumes proposés. Il présente toutefois ses limites dans la concrétisation, notamment en ce qui concerne certains aménagements extérieurs et la relation entre les accès. Les utilisateurs notent également que l'organisation des salles de classe primaire en trois volumes séparés n'est, d'un point de vue fonctionnel, toutefois pas optimale.

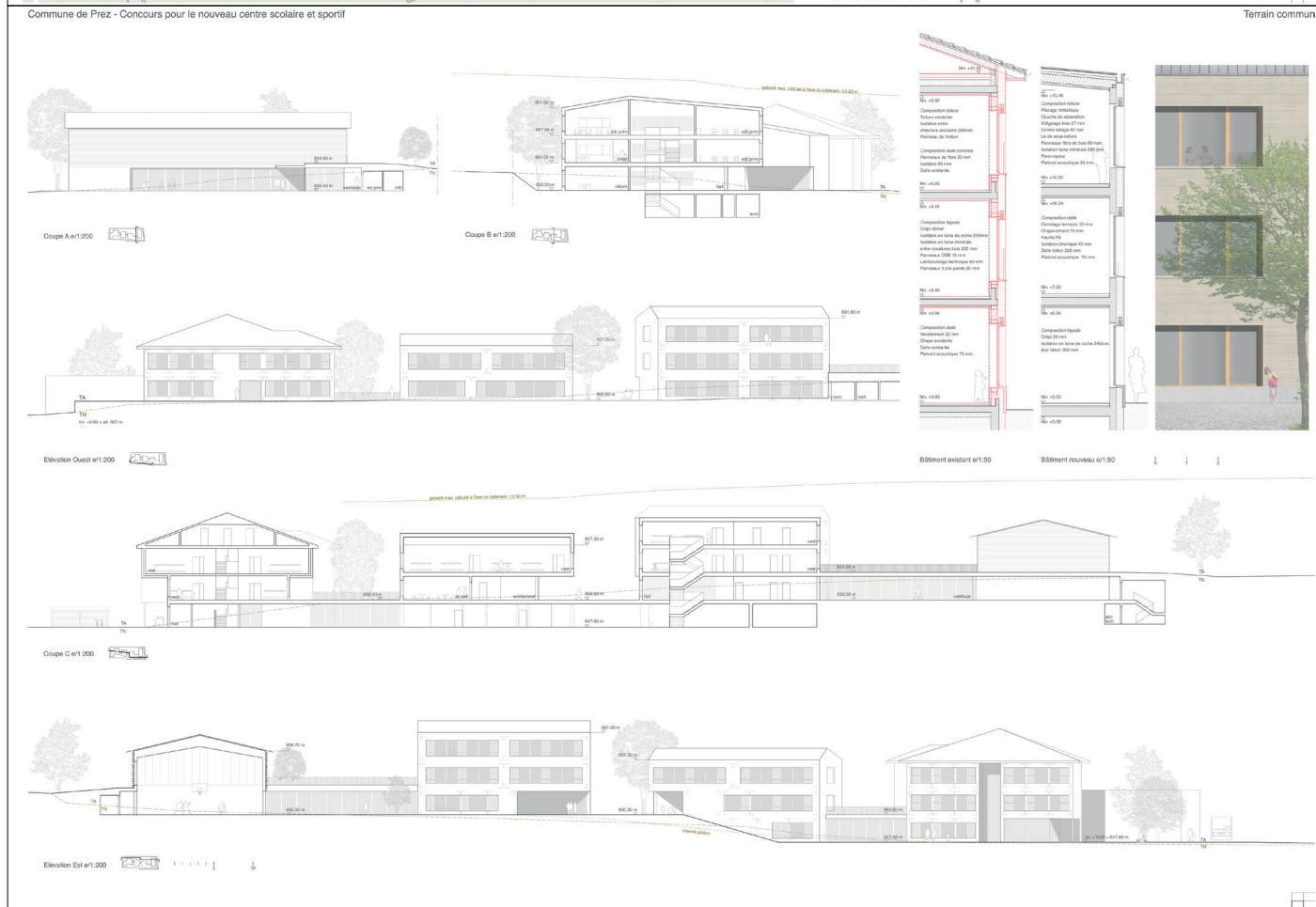
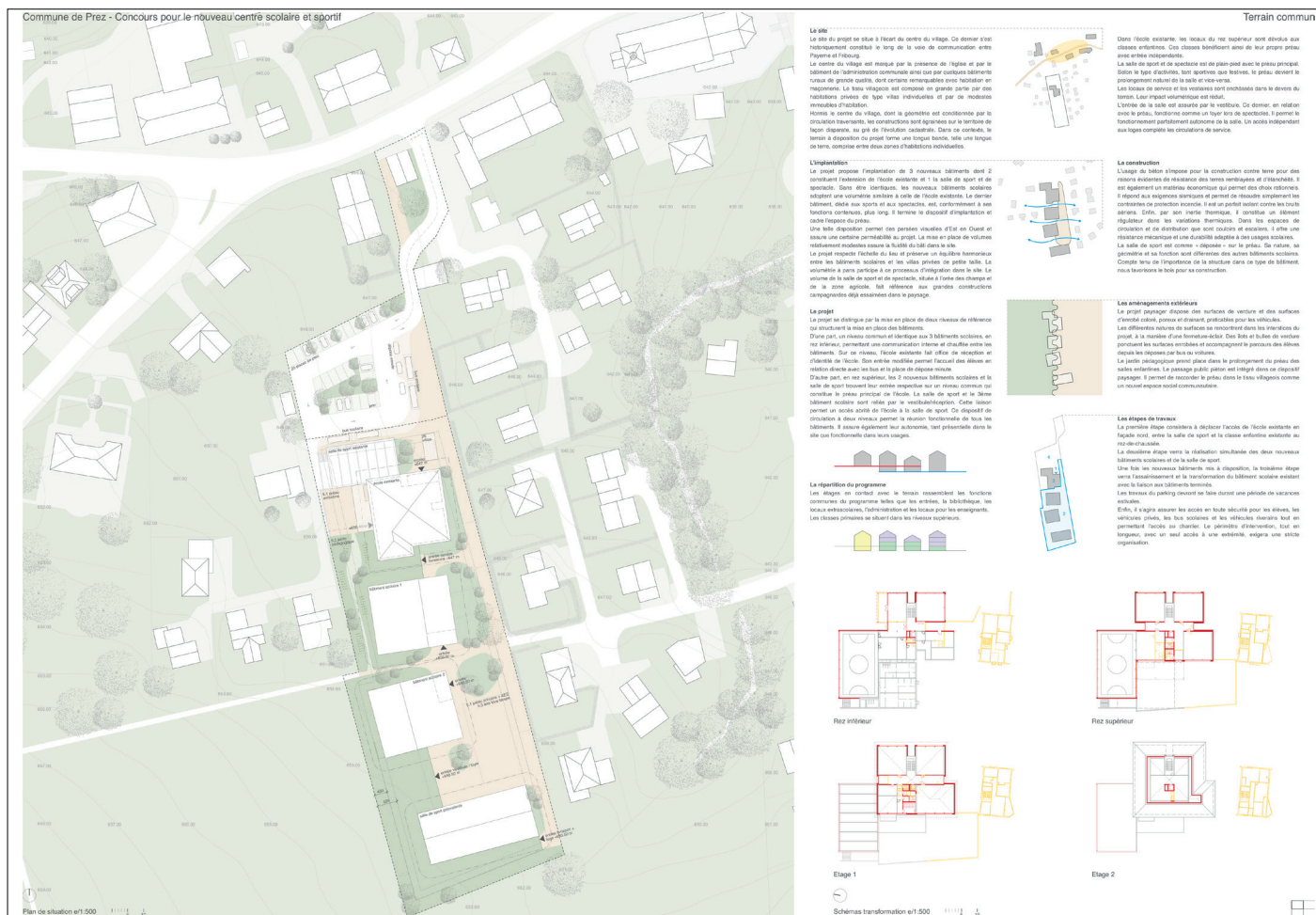
ARCHITECTE

ÉO architectes sa
Av. Druey 17, 1018 Lausanne

COLLABORATEUR·ICE·S

Laurent Fragnière, Héléna Carnal, Marta Lorenzo,
Joane Tirrell, Igor Estermann







4^{ème} rang, 3^{ème} prix

10 À Prez l'école

En répartissant le programme du concours en deux bâtiments distincts, le projet « À Prez l'école » reconnaît les qualités fonctionnelles et paysagères du site scolaire. Il en résulte une distribution programmatique claire et une organisation plutôt cohérente. Le choix de travailler avec ces deux volumes et leur implantation dans le site génèrent pourtant des espaces extérieurs qui soulèvent des problématiques de fonctionnalité et de liaisons entre les différents éléments du programme.

Après avoir identifié les éléments dignes d'être conservés, les auteurs du projet proposent de compléter les surfaces existantes par une nouvelle extension. Ils le font en reconnaissant les principes structurels présents et en les poursuivant en un système poteaux-poutres favorisant une grande flexibilité. L'agrandissement de l'école se développe vers le sud, permettant à la nouvelle entité de réunir la totalité du programme scolaire. De manière générale, l'école existante fait l'objet d'une transformation douce. La manière dont le projet propose de « faire avec » est appréciée du jury. En effet, l'école existante subit quelques réaménagements lui permettant d'assumer son rôle de bâtiment d'accueil. Par le repositionnement du préau et de l'entrée principale, elle se met en relation directe avec la place d'accès. Le jury est toutefois moins convaincu par les qualités spatiales du hall d'entrée qui manque de lumière naturelle et fait cohabiter des parties du programme très diverses, voire conflictuelles. Cette configuration ne se retrouve pas dans les étages, où la distribution offre des espaces riches et de belles qualités. L'agencement des vestiaires des classes enfantines à l'intérieur des salles a toutefois fait naître quelques interrogations au sein du jury. Leurs surfaces dédiées diminuent d'autant les superficies offertes aux salles de classe proprement dites. Dès lors, ces salles n'atteignent plus les 96 m² requis.

A l'ouest de l'école, le projet propose une cour pour les plus petits, sécurisée et organisée en diverses zones telles que le jardin pédagogique, le préau couvert, la zone jeux et prairie. L'espace généré à l'est, occupé par le chemin d'accès à la nouvelle salle polyvalente, entre les jardins privés et la longue façade de l'école, apparaît moins convaincant. Le jury a longuement débattu sur la zone définie entre l'école et la salle polyvalente. Celle-ci accueille notamment l'entrée de la salle, l'entrée sud de l'école et donne accès à l'entrée de l'accueil extrascolaire. À première vue, ce vide apparaît en tant que point de convergence ou comme un lieu de référence, une impression que renforce la présence du cheminement est-ouest. Cependant, cet espace présente des aires d'entrées qui peinent à dialoguer entre elles. Les auteurs semblent avoir fait le choix d'un parcours, au gré duquel s'accrochent les aires d'entrées, aux dépens d'une place qui les aurait

réunies. Une sensation qui semble se renforcer en coupe, illustrée par l'accès à l'accueil extrascolaire, qui se fait après plusieurs séquences, de manière peu évidente. Par ailleurs, l'accès livraison pour les repas paraît compromis. Le jury estime que les auteurs manquent l'opportunité de renforcer ce cheminement est-ouest par la création d'une place affirmée comme le nouveau centre de gravité du site.

Le bâtiment de la salle polyvalente s'implante dans l'angle sud-est du site. Ce choix amène plusieurs bénéfices appréciés du jury dont la visibilité de l'entrée de la salle de sport depuis le parking et l'installation au sud-ouest du terrain de sport, potentiellement source de nuisances pour le voisinage. Le bâtiment, tout en étant simple et rationnel, propose une organisation relativement convaincante avec de belles qualités spatiales. On aurait toutefois préféré un accès aux salles de logopédie et psychologie plus confidentiel. Leur positionnement en bout de parcours n'assure pas suffisamment la discrétion souhaitée par les usagers.

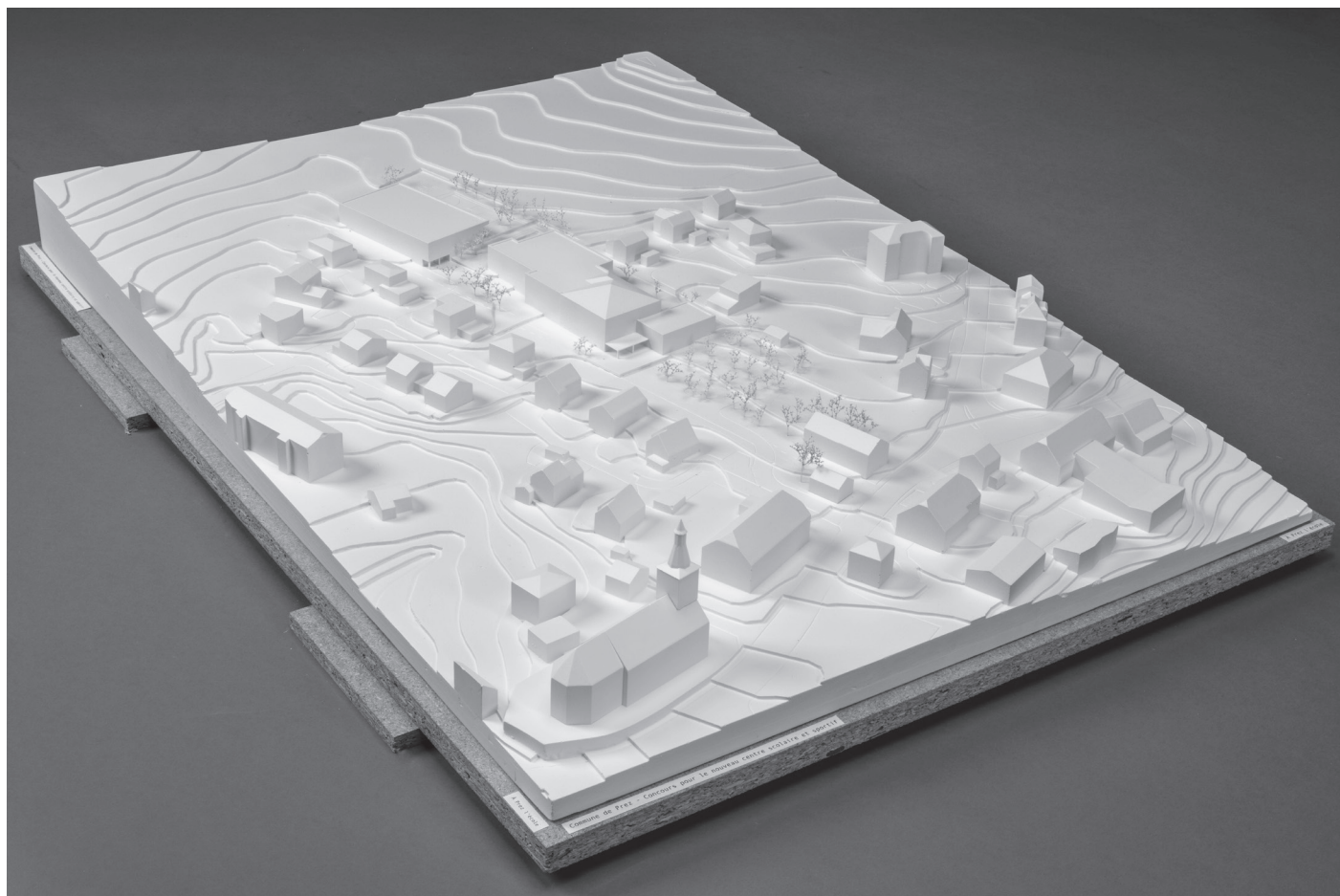
Pour conclure, le phasage s'avère simple et efficace, organisé en deux étapes et garantissant la poursuite des activités scolaires. Il reflète l'attitude générale des auteurs qui proposent un projet sobre et pragmatique. Néanmoins, si la répartition du programme sur deux volumes distincts s'avère bien gérée, les accès et les aménagements extérieurs qui en résultent ont plus de peine à convaincre.

ARCHITECTE

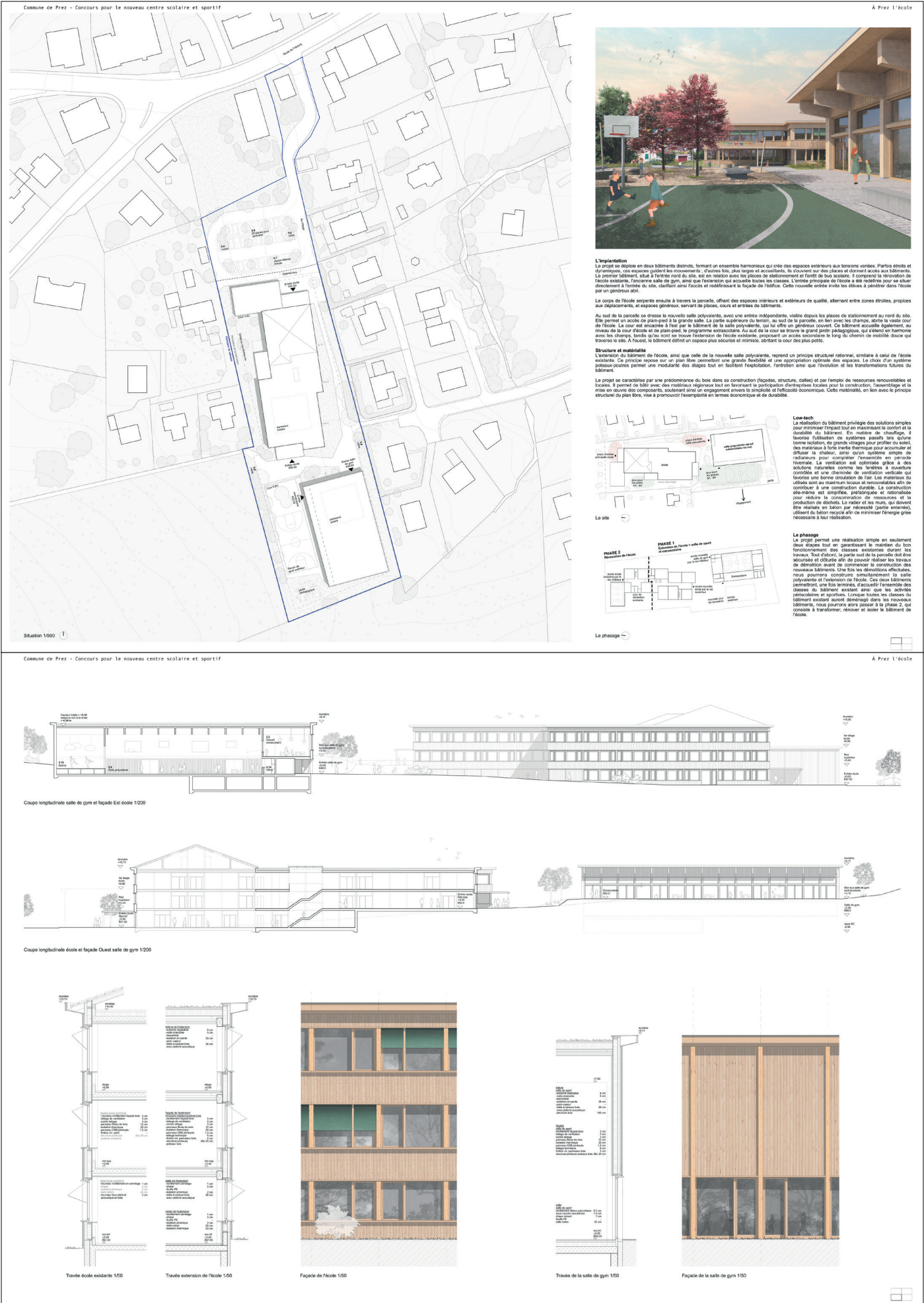
KNOPF & SAUTEUR architectes sa
Rte. De l'aérodrome 33, 1730 Ecuwillens

COLLABORATEUR·ICE·S

Richard Florent, Stéphane Sauter, Christophe Knopf



Commune de Prez - Concours pour le nouveau centre scolaire, sportif et culturel



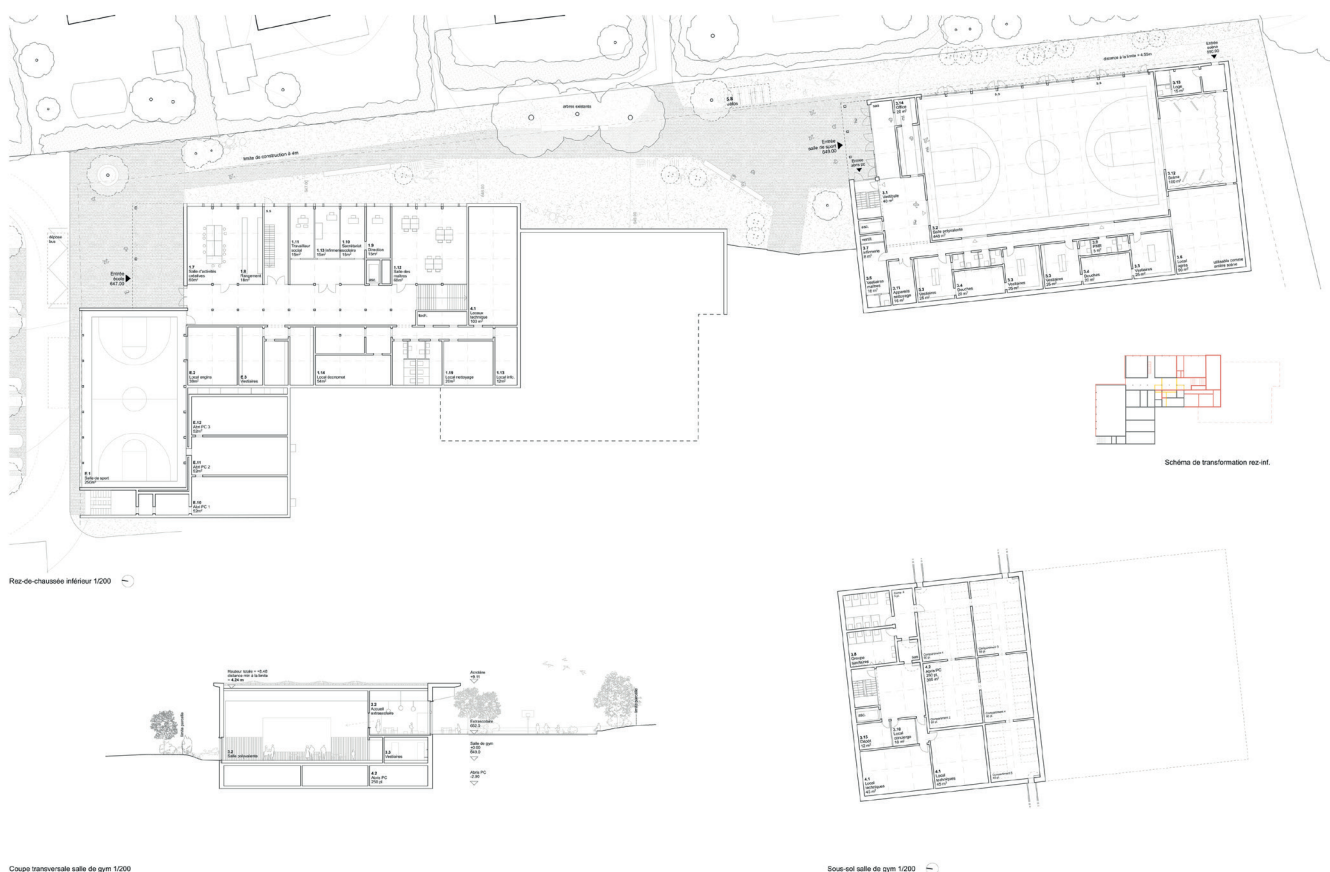
Commune de Prez - Concours pour le nouveau centre scolaire et sportif

À Prez l'école



Commune de Prez - Concours pour le nouveau centre scolaire et sportif

À Prez l'école



5^{ème} rang, 2^{ème} mention

06 Barbouille

Le projet propose l'ajout d'un volume unique au sud de l'école primaire existante. L'espace libre situé entre les deux bâtiments, à l'étage 1, devient la « place de l'école ». Au sud du complexe scolaire, un grand espace avec des places de jeux, un jardin pédagogique et le terrain de sport s'étend jusqu'en limite de parcelle. Le ruisseau est remis à ciel ouvert côté sud-est et les aménagements prévus favorisent la biodiversité.

Les salles d'accueil extra-scolaire, la bibliothèque, les salles ACT/ACM et les salles logopédie / psychologie sont situées dans l'école primaire existante, transformée pour accueillir ces nouvelles affectations.

Le nouveau bâtiment se compose des fonctions principales suivantes :

- au rez-de-chaussée : la salle polyvalente et ses locaux annexes
- à l'étage 1, les salles enfantines avec un large dégagement intérieur, servant d'espace commun et de préau couvert. Les locaux administratifs sont également situés à ce niveau.
- à l'étage 2, l'ensemble des salles primaires ainsi que les salles d'appuis.

L'AES et les classes enfantines jouissent d'espaces extérieurs qui leur sont dédiés. Les accès aux bâtiments se répartissent entre les différents niveaux. Un gradin extérieur relie directement l'accès au rez-de-chaussée côté est et la « place de l'école ». Deux escaliers extérieurs relient directement l'étage 1 et l'étage 2 du nouveau bâtiment.

La structure du nouveau bâtiment est prévue principalement en bois, avec un système porteur régulier et rationnel.

Le jury relève la pertinence de la répartition du programme des locaux entre les deux bâtiments. Les locaux sont clairement répartis entre les différents degrés scolaires et les salles spéciales, offrant des qualités et une identité propre à chaque partie du programme. Le travail de coupe du nouveau volume offre des relations visuelles intérieures de qualité entre les salles enfantines et la salle polyvalente ainsi qu'un apport de lumière naturelle à l'étage depuis la toiture (patios, éclairages zénithaux). La qualité de l'organisation intérieure des différents niveaux du nouveau bâtiment est relevée.

Le fait d'ajouter un seul bâtiment à l'école existante engendre un volume imposant par rapport à l'échelle des quartiers avoisinants, qui s'exprime en particulier sur le front de façade est. Par ailleurs, le bâtiment déroge au règlement de la sur-longueur par rapport à la limite. L'espace extérieur situé à l'étage 1, entre l'école existante et le nouveau bâtiment, est trop étriqué et peu perceptible depuis l'accès du rez-de-chaussée, pour prendre le rôle de « place de l'école ». La position des gradins extérieurs et des entrées sur deux niveaux distincts pour accéder aux étages supérieurs du nouveau bâtiment rendent la hiérarchie des accès et des parcours confus. Les escaliers extérieurs entre l'étage 1 et l'étage 2 sont lus comme des sorties de secours et non comme des accès vers les salles de classes primaires.

Les choix constructifs et techniques (low-tech) vont dans le sens de la durabilité. Toutefois, l'utilisation du bois pour la structure située au-dessus de la salle polyvalente questionne, vu la portée des éléments et les charges induites par le niveau des salles de classes primaires.

L'étapage du projet est favorable et ne nécessite pas de pavillons provisoires.

ARCHITECTE

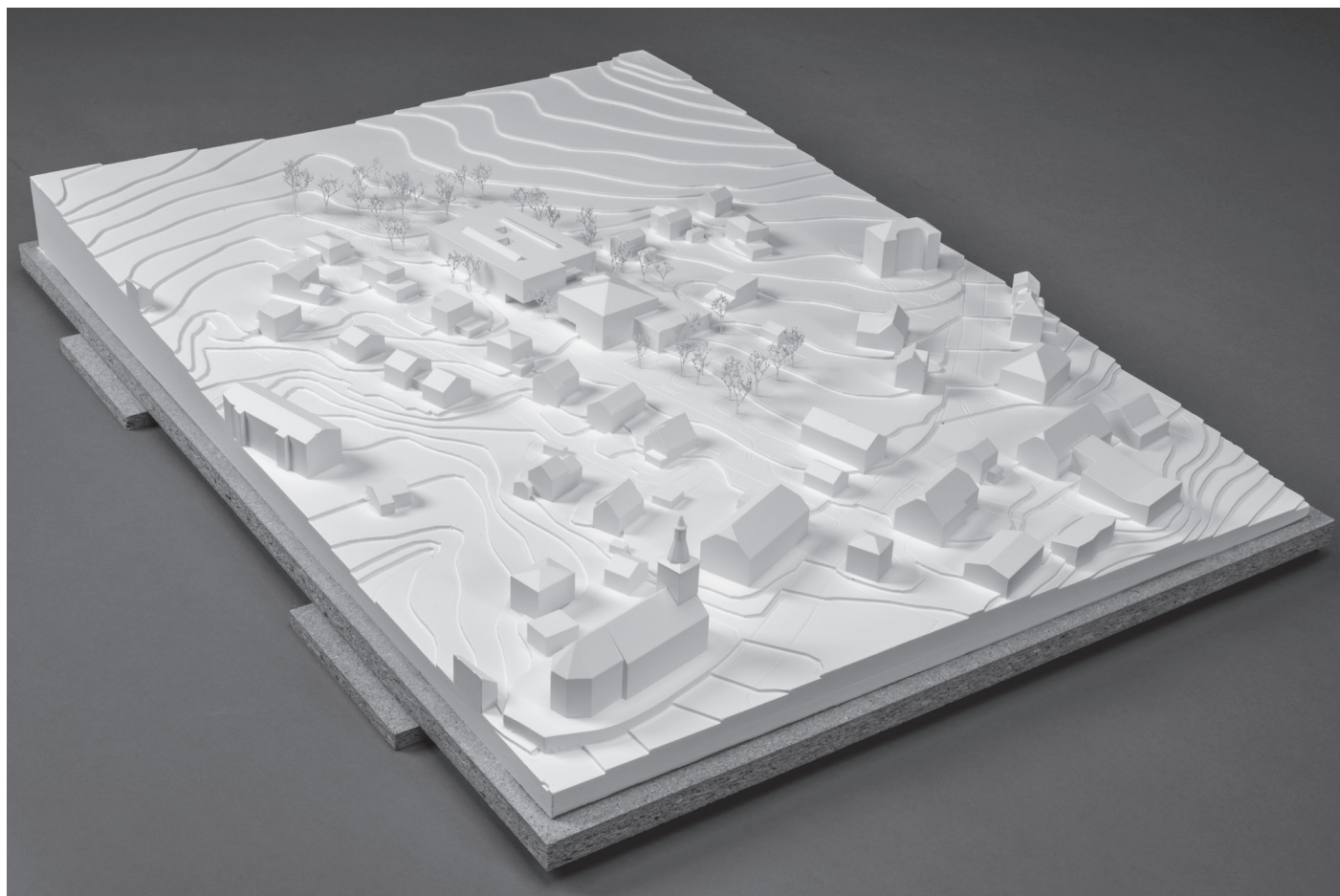
Aalarii Studio
Sihlfeldstrasse 10, 8003 Zurich

COLLABORATEUR·ICE·S

Dr. Arch. Mojdeh Aalarii

SPÉCIALISTES

Gruner AG, Katrin Frohberg



Commune de Prez - Concours pour le nouveau centre scolaire, sportif et culturel



Architecture et urbanisme

Le nouveau bâtiment sera situé à la place du bâtiment des maîtres, au sud de la parcelle. Avec le bâtiment scolaire existant, il constitue l'adresse du nouveau centre scolaire, au sportif et culturel au niveau communal.

Constituée de deux étages et d'une façade dessinée avec finesse, le bâtiment s'intègre dans le complexe scolaire existant par sa hauteur et son échelle.

Les deux entrées de la nouvelle école et de l'école existante forment un parvis commun avec les deux espaces extérieurs couverts, qui sont destinés à accueillir les élèves pour de la récréation pendant les heures d'école et de point de rencontre du quartier lors des manifestations sportives et culturelles.

Située au rez-de-chaussée, la salle de sport offre une vue directe sur la parcelle qui devient par la même occasion une vitrine sur le quartier, que ce soit pour des manifestations sportives ou culturelles.

Le bâtiment comprendra également une nouvelle salle de sport polyvalente et à l'école par deux grands escaliers, l'un dans le bâtiment.

l'autre à l'extérieur. L'emplèvement compact des volumes de la salle de sport polyvalente et de l'école permet de créer des **synergies** dont l'école, mais aussi les visiteurs des diverses manifestations, peuvent profiter. Avec le positionnement du volume au niveau de l'entrée, il est possible de renoncer à une excavation importante, ce qui permet une **solution écologique et économique**. La répartition des différentes fonctions se fait de manière fonctionnelle: le bâtiment scolaire existant accueille les utilisations spéciales telles que l'ACT et l'AES, le nouveau bâtiment les salles de classe enfantines au rez-de-chaussée et les classes primaires à

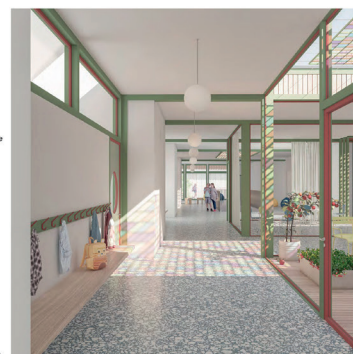
l'offre de place pour toutes sortes d'activités. Pour le cycle 1, un espace commun aux diverses classes de 1-2H offre la possibilité d'organiser des rassemblements interclasses aussi des lieux pour exposer les travaux de l'école et des élèves. Dans le cadre scolaire, il sert également de lieu d'accueil pour les parents. Toutes les salles de classe primaire sont situées à l'étage supérieur, avec de grands couloirs éclairés naturellement, deux patios et deux terrasses qui servent de point d'issues de secours et qui relient d'une part l'école directement à l'espace naturel et d'autre part les locaux scolaires à l'extérieur. Les locaux scolaires sont utilisés librement, sans restrictions en matière de protection contre les incendies. Les salles d'appuis sont éclairées par les

patios végétalisés et offrent ainsi une atmosphère d'apprentissage parfaite pour la concentration. Les salles de classe elles-mêmes bénéficient d'un éclairage naturel idéal, que ce soit par les angles ou par les lanternes à l'arrière.

La trame strictement **modulaire** de l'ensemble de l'école permet une grande **flexibilité**, des portées courtes et donc une solution très économique. Ainsi, l'adaptation à de nouveaux besoins, l'agrandissement de l'école et le démontage sont simples et économiques.

Le diagramme illustre la cour d'école avec des zones d'activités désignées par des formes colorées et des étiquettes :

- Cour extérieure** : Indiquée par une étiquette à l'extérieur de la cour.
- Jeu d'enfants** : Indiqué par une étiquette à l'intérieur de la cour.
- Jeu de primes** : Indiqué par une étiquette à l'intérieur de la cour.



Espace extérieur et paysager

Une grande importance est accordée à la **séparation des fonctions des piétons et des véhicules**. Ainsi, la séparation à leur tour des différents usages est assurée par l'école sans croiser, le parking du parking. Les quatre bus scolaires, tout comme la zone de stationnement des véhicules, sont traités des élèves sur le parking existant. La ludothèque pourrait être installée dans le bâtiment du garage de la route de Fribourg. Les deux autres bâtiments sont destinés à des besoins des cycles 1 et 2 et de l'AEAS. Ainsi, chaque cycle dispose de son propre espace de jeu.

De même, tous les cycles possèdent leurs propres espaces dans le jardin verdoyant de l'école, qui correspondent à l'âge et à leurs besoins.

Les **salles de classe enfantine** de plain-pied disposent chacune de leur propre espace de jeu. Les salles de classe des cycles 1 et 2 ont leur salle de classe, les élèves du primaire accèdent directement à leur espace extérieur. Les cycles 3 et 4 ont leur espace de jeu sur les terrasses. L'AEAS profite de son jardin avec son jeu directement relié au niveau du sol.

Tous les élèves disposent en outre d'un jardin communautaire où ils peuvent participer à l'observation et au respect de la nature et des plantes. La remise à **cil ouvert** du

Durabilité

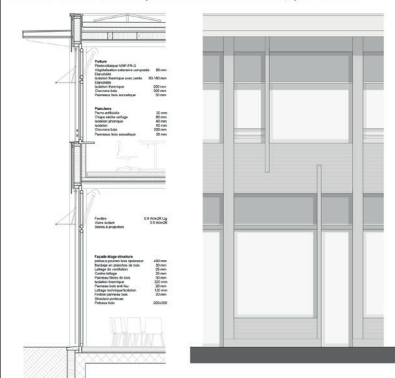
Grâce à l'utilisation optimale du terrain existant, le projet reste très compact et peut optimiser au maximum en matière de coûts et de temps de construction.

Le choix du bois comme matériau de construction principal permet bien entendu de bénéficier d'un comportement écologique. Toutes les pièces sont équipées de lanternes aux rabattables mécaniquement, afin d'assurer une ventilation naturelle idéale. De plus, la conception du bâtiment permet de parvenir à un confort thermique tout à fait possible d'atteindre un niveau de confort élevé avec du Low-Tech, générant un climat optimal et une consommation d'énergie réduite.

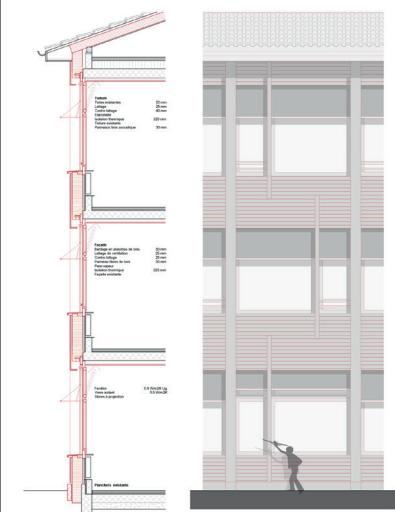
L'ensemble du toit du nouveau bâtiment est recouvert de manière optimale de panneaux photovoltaïques, permettant de produire une soixante de grande surface et idéalement orientée, les besoins en électricité de l'ensemble du complexe scolaire, y compris pour le chauffage des locaux et des salles couvertes. De manière générale, le projet porte sur des installations techniques simples et efficaces, qui permettent d'obtenir un très peu d'entretien grâce à une séparation conséquente des systèmes et l'utilisation de des composants à longue durée de vie. Grâce à un concept simple, et à une utilisation raisonnée, à l'utilisation minimale de béton recyclé et à l'isolation optimale du bâtiment, le niveau de confort est optimal.

 Plan de situation E 1.500

Commune de Prez - Concours pour le nouveau centre scolaire, sportif et culturel



Travaux constructifs bâtiment nouveau E 1-50



Travées constructive bâtiment existant E 1:50



Coupe AA ■ 1,200

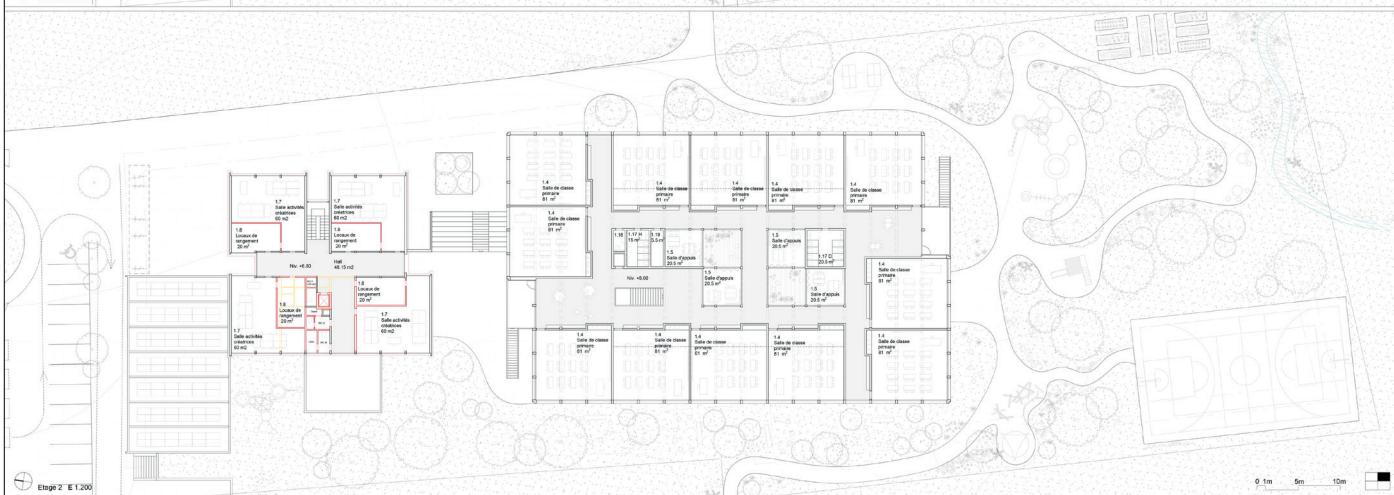
Coupe BB E 1.200

Facade Nord E 1.200

Façada Est E 1.200

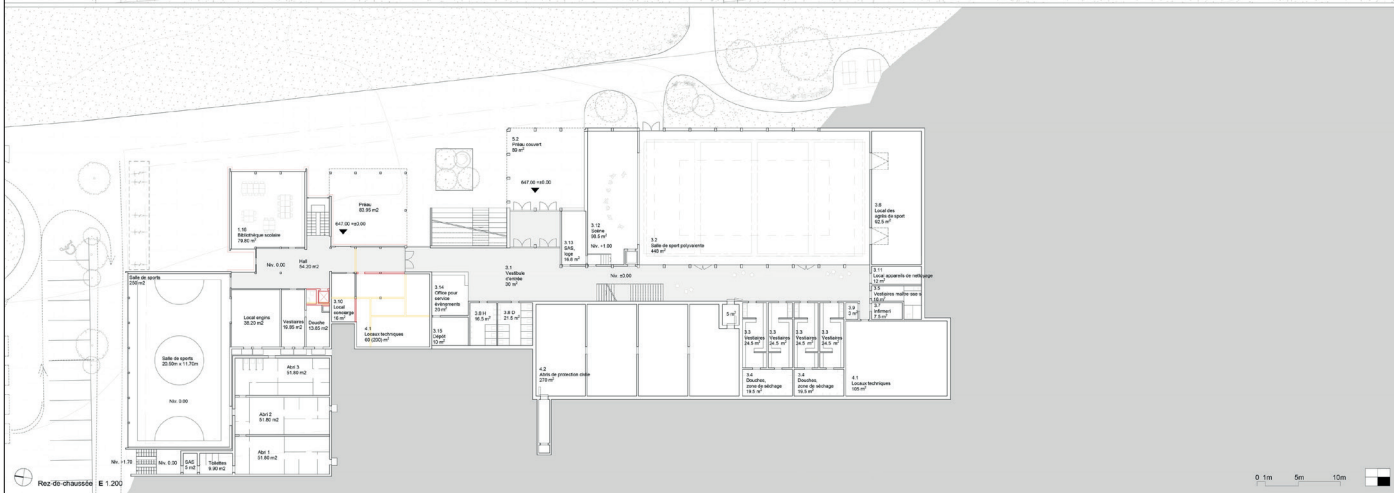
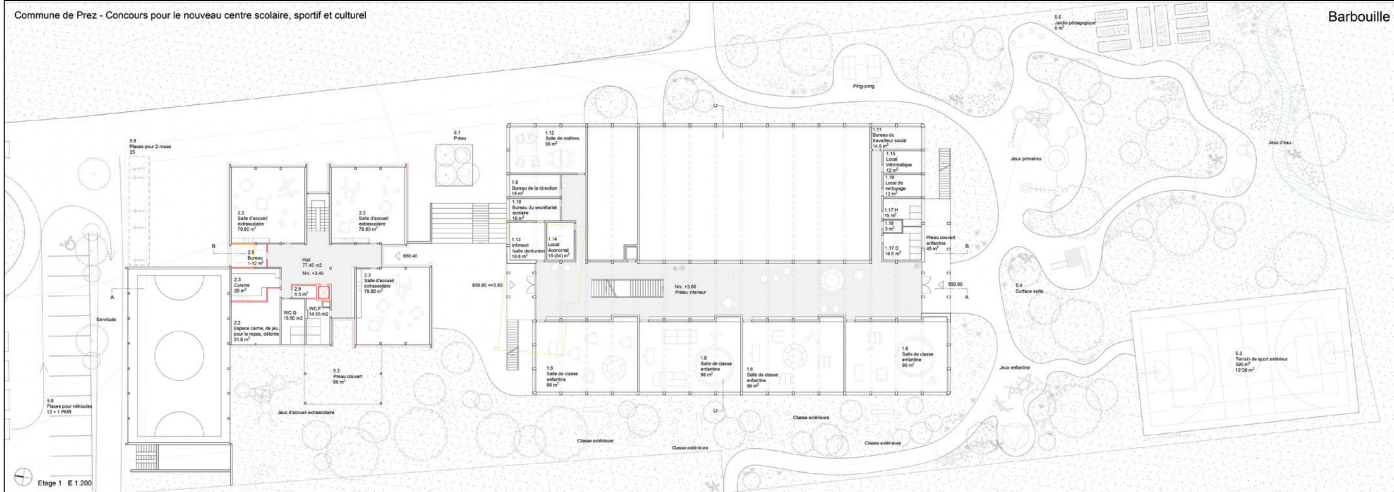
Façade Ouest E 1.200

Coupe CC € 1.200



Commune de Prez - Concours pour le nouveau centre scolaire, sportif et culturel

Barbouille



8. Autres projets

02 PréVue

éliminé au 1^{er} tour

ARCHITECTE

Y Architecture Sàrl

Case postale 641, 1470 Estavayer-le-Lac

COLLABORATEUR·ICE·S

Boivin Pierre-Alain, La Commare Joseph



04 LE GRAND CAP

éliminé 1^{er} tour

ARCHITECTE

SCAPE Architecture

4 Cité Paradis, 75010 Paris, France

COLLABORATEUR·ICE·S

Ludovica Di Falco, Mathilde Mouchel, Giulia Gioia



05 ECHOS

éliminé 1^{er} tour

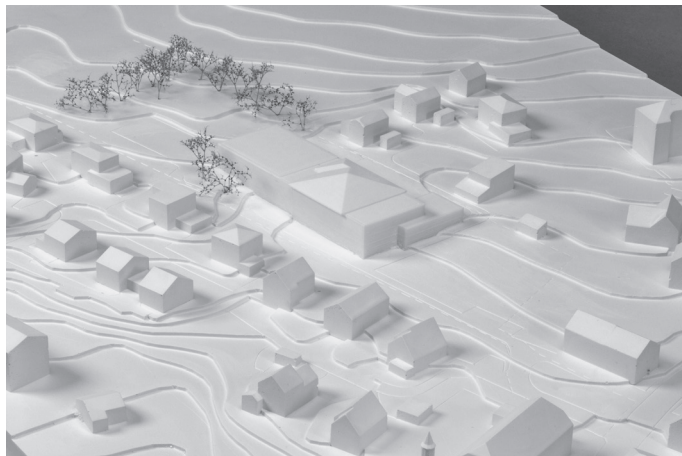
ARCHITECTE

Thomas Rotzler

Avenue de Cour 60, 1007 Lausanne

COLLABORATEUR·ICE·S

Thomas Rotzler



07 Jeu des carrés

éliminé 1^{er} tour

ARCHITECTE

Elastico SPA

Strada della Giardina 10, 10023 Chieri, Italie

COLLABORATEUR-ICE-S

Arch. Cecilia Carena, Arch. Fabio Gazzola, Dott.sa Carlotta Cremonini, Yagmur Ceren Eldemir



08 Mayflower

éliminé 1^{er} tour

ARCHITECTE

Calvin Wanzenried

Fliederweg 3, 3672 Oberdiessbach



09 Les puits de la connaissance

éliminé 2^{ème} tour

ARCHITECTE

ANG Architecture

Avenue Dapples 23, 1006 Lausanne

COLLABORATEUR-ICE-S

Nilton Guerreiro, Anne Veya, Nicolas Renou

SPÉCIALISTES

Muttoni Partners, Joao T. Simoes



11 Calvin & Hobbes

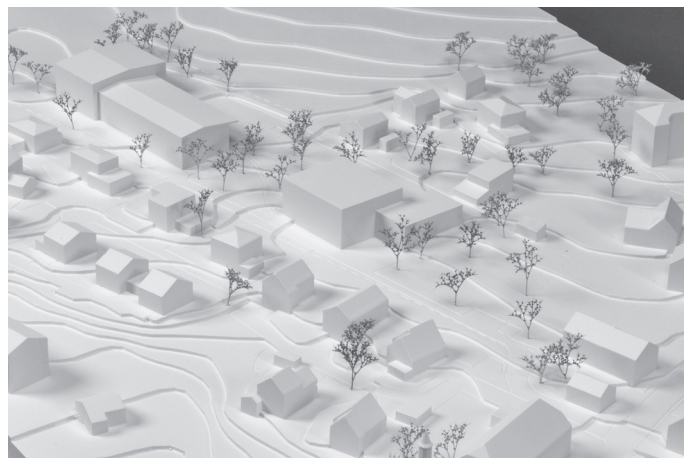
éliminé 2^{ème} tour

ARCHITECTE

Andrea Giser & Morris Enzmann Architectes
Heinrichstrasse 85, 8005 Zurich

COLLABORATEUR-ICE-S

Andrea Giger, Morris Enzmann



12 L'ESPLANADE DES PRÉS

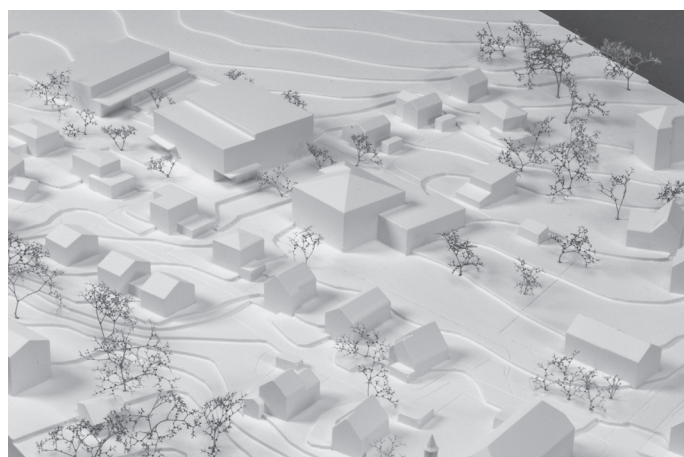
éliminé 2^{ème} tour

ARCHITECTE

Michaël Allimann Architecte Sàrl EPFL SIA
Avenue Helvétique 10, 1227 Chêne-Bourg

COLLABORATEUR-ICE-S

Michaël Allimann



13 COMPAS

éliminé 2^{ème} tour

ARCHITECTE

TAMA 3D Sàrl
Route de l'Abergement 5, 1357 Lignerolle

COLLABORATEUR-ICE-S

Anna Maria Simatou, Serge Dendrou, Marianthi Dendrou,
Antoine Dendrou, Athina Dendrou



14 Endosymbiose

éliminé 2^{ème} tour

ARCHITECTE

MAD-Architectes

Av. de Béthusy 19, 1005 Lausanne

COLLABORATEUR-ICE-S

Didier Callot, Andrea Fioroni, Mehdi Rouissi



16 Route Polo Nord

éliminé 1er tour

ARCHITECTE

Edoardo Biondetti & Elena Catalano

Via del Sale 86, 55045 Pietrasanta, Italie

COLLABORATEUR-ICE-S

Edoardo Biondetti, Elena Catalano

SPÉCIALISTES

Pierino Bessler



